

N° 97

# SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 novembre 1982

## AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1), sur  
le projet de loi de finances pour 1983, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE  
NATIONALE

TOME I

AGRICULTURE

Par M. Michel SORDEL,

Sénateur.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Michel Chauty, président ; Marcel Lucotte, Auguste Chupin, Bernard Legrand, Pierre Noé, vice-présidents ; Francisque Collomb, Marcel Lemaire, André Barroux, Raymond Dumont, secrétaires ; Octave Bajeux, Bernard Barbier, Georges Berchet, Jean-Marie Bouloux, Amédée Eouquerel, Jacques Braconnier, Raymond Brun, Pierre Ceccaldi-Pavard, Jean Chamant, William Chervy, Jean Colin, Henri Collard, Roland Courteau, Marcel Daunay, Bernard Desbrière, Hector Dubois, Emile Durieux, Gérard Ehlers, Roland Grimaldi, Paul Guillaumot, Remi Herment, Bernard-Charles Hugo (Ardèche), Bernard-Michel Hugo (Yvelines), René Jager, Maurice Janetti, Pierre Jeambrun, Paul Kauss, Pierre Lacour, Robert Laucournet, Bernard Laurent, France Léchenault, Fernand Lefort, Charles-Edmond Lenglet, Paul Malassagne, Serge Mathieu, Daniel Millaud, Louis Minetti, Jacques Mossion, Georges Mouly, Jacques Moutet, Henri Olivier, Bernard Parmantier, Pierre Perrin, Jean Peyrafitte, Marc Plantegenest, Richard Pouille, Maurice PrévotEAU, Jean Puech, Jean-Marie Rausch, René Regnault, Michel Rigou, Roger Rinchet, Marcel Rosette, Jules Roujon, André Rouvière, Maurice Schumann, Michel Sordel, Raymond Spingard, Pierre Tajan, Fernand Tardy, René Travert, Raoul Vadepiéd, Jacques Valade, Frédéric Wirth, Joseph Yvon, Charles Zwickert.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (7<sup>e</sup> législ.) : 1063 et annexes, 1165 (annexes 4 et 5), 1167 (tome VII), 1170 (tomes I et II), et in-8° 260.

Sénat : 94 et 95 (annexe 3) (1982-1983).

---

Loi de Finances - Agriculture - Aménagement rural - Crédit agricole - Enseignement agricole -  
Marchés agricoles - Plan - Politique agricole commune.

## SOMMAIRE

	Pages
<b>INTRODUCTION</b> .....	5
 <b>PREMIERE PARTIE : LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE AGRICOLE DU GOUVERNEMENT</b> .....	 7
<b>I. L'évolution de la politique agricole commune et les projets de réforme</b> .....	7
<b>II.- Les principales mesures de politique agricole nationale</b> .....	10
 <b>DEUXIEME PARTIE : LA SITUATION DE L'ECONOMIE AGRICOLE EN 1981 ET 1982</b> .....	 17
<b>I.- L'année 1981 a été marquée par un coup d'arrêt dans la progression des livraisons de l'agriculture</b> .....	17
<b>II.- La campagne 1982</b> .....	21

<b>TROISIEME PARTIE : L'EVOLUTION GLOBALE DES CREDITS INSCRITS DANS LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1983 BENEFICIANT A L'AGRICULTURE</b> .....	25
<b>I.- Les modifications apportées dans la présentation du budget de l'agriculture</b> .....	25
<b>II.- L'évolution globale du budget de l'agriculture</b> .....	27
<b>III.-Le budget du ministère de l'agriculture</b> .....	28
<b>QUATRIEME PARTIE : LE FINANCEMENT DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE</b> .....	31
<b><i>CONCLUSIONS DE LA DELEGATION PARLEMENTAIRE POUR LES COMMUNAUTES EUROPEENNES SUR LE PROJET DE BUDGET DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE POUR 1983</i></b> .....	32
<b>CINQUIEME PARTIE : ANALYSE DES CREDITS CONSACRES A L'AGRICULTURE DANS LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1983 PAR GRANDS SECTEURS D'INTERVENTION</b> .....	37
<b>I.- Les moyens des services du Ministère de l'agriculture</b> .....	38
<b>II.- L'enseignement agricole</b> .....	40
<b>III.- La modernisation des structures d'exploitation et les opérations d'aménagement foncier</b> .....	44
<b>IV.- Les prêts bonifiés du Crédit Agricole</b> .....	56

<b>V.— L'organisation des marchés et la valorisation des productions</b> . . .	60
<b>A. L'organisation des marchés</b> .....	60
<b>B. Les équipements de stockage et de conditionnement</b> .....	61
<b>C. La valorisation des productions</b> .....	62
<b>D. Les actions spécifiques à certaines productions ou à certaines régions</b> .....	62
<b>E. Les actions en faveur de la promotion et du contrôle de la qualité</b> .	63
<b>VI.— L'action de solidarité et la protection sociale en agriculture</b> ....	65
<b>A. L'aide aux agriculteurs en difficulté</b> .....	65
<b>B. L'indemnisation des victimes de calamités agricoles</b> .....	65
<b>C. La protection sociale agricole</b> .....	66
<b>CONCLUSION</b> .....	73
<b>AUDITION DU MINISTRE</b> .....	75
<b>EXAMEN EN COMMISSION</b> .....	82

MESDAMES, MESSIEURS,

Lors de l'examen du projet de budget de l'agriculture pour 1982, votre commission des Affaires économiques s'était employée à rechercher les orientations directrices de la politique agricole du gouvernement et à déterminer dans quelle mesure ces options trouvaient leur traduction au niveau des choix budgétaires. Pour effectuer cette démarche, votre commission ne pouvait, il y a un an, se référer qu'à des déclarations ministérielles puisque le nouveau gouvernement n'avait pas encore disposé de la durée nécessaire à la définition d'une véritable politique. L'étude du projet de loi de finances avait permis d'établir qu'à l'exception de quelques inflexions de portée symbolique, la continuité l'emportait sur la novation, même si cette continuité était plus subie que délibérée. En fait, le gouvernement, comme ses prédécesseurs, semblait contraint par les rigidités inhérentes à la structure du budget de l'agriculture à reconduire ou à prolonger des choix budgétaires anciens et à intégrer les orientations fondamentales qui guidaient la préparation du projet de loi de finances.

A la fin de 1982, dix-huit mois après l'installation des nouvelles autorités gouvernementales, votre commission est conduite à supposer que la politique agricole a pu faire l'objet d'une révision ou d'une actualisation conforme aux options et au programme des pouvoirs publics. Elle se propose donc de rechercher, dans les décisions prises au cours des douze derniers mois, dans les déclarations gouvernementales, dans les initiatives et les projets la logique de la politique agricole du gouvernement. Cette recherche trouvera évidemment dans l'examen du projet de budget de l'agriculture son prolongement : le projet de loi de finances pour 1983 traduit-il la mise en oeuvre d'une politique agricole renouvelée dans ses principales options ? De manière plus lapidaire, votre Commission serait tentée de s'attacher à déterminer si les crédits consacrés au secteur agro-alimentaire en 1983 sont l'expression d'une véritable politique agricole.

## **PREMIERE PARTIE : LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE AGRICOLE DU GOUVERNEMENT**

Comme elle l'indiquait dans l'introduction du présent rapport, votre Commission estime opportun, dix-huit mois après la mise en place du nouveau gouvernement, de tenter d'effectuer une recherche quant aux orientations principales qui guident l'action des pouvoirs publics en matière de politique agricole.

### **I.- L'EVOLUTION DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE ET LES PROJETS DE REFORME**

#### **1°) La fixation des prix agricoles communautaires pour la campagne 1982/1983**

La fixation des prix communautaires est intervenue le 18 mai 1982 à l'issue d'un vote majoritaire, la Grande- Bretagne n'ayant pas adhéré aux propositions de la Commission.

L'augmentation a été en moyenne de 12%, soit un taux sensiblement du même ordre que celui de l'inflation. Cependant, le décalage de plusieurs semaines entre le début de la campagne, pour certains produits, (1er avril) et la date effective d'entrée en vigueur des nouveaux prix européens a occasionné un manque à gagner pour les exploitants.

**2°) Un nouveau règlement viti-vinicole est entré en vigueur au cours de l'année 1982 ; il devrait permettre d'assurer une politique préventive de résorption des excédents dès le début de la campagne.**

**3°) La France a suspendu la poursuite des négociations sur l'élargissement de la Communauté à l'Espagne et au Portugal, à la préparation d'un nouveau règlement communautaire pour les fruits et légumes.**

**4°) Le gouvernement français s'est attaché avec un succès inégal à rétablir les principes fondamentaux de la politique agricole commune. Ainsi, il a fallu attendre le début du mois de novembre pour obtenir de la Grande-Bretagne qu'elle lève les entraves à l'entrée des produits agricoles français. Un accord paraît être intervenu au cours des dernières semaines entre nos deux pays.**

La France elle-même s'est résignée à abroger la taxe sur les vins de coupage qui avait fait l'objet de vives réactions de certains de nos partenaires.

On peut enfin constater que certains progrès ont été accomplis en vue d'un retour à la préférence communautaire : un lien a été établi entre le volume des importations des produits de substitution aux céréales et la quantité de céréales produites dans la Communauté qui font l'objet de garanties de prix à taux plein.

**5°) Concernant les relations commerciales de la Communauté avec les pays tiers, les échanges européens avec les pays importateurs demeurent relativement aléatoires dans la mesure où ils ne se réfèrent pas à l'application de contrats pluriannuels. De plus, les ventes dans certains pays, tels que les Etats d'Europe de l'Est demeurent conditionnées à la capacité de financement de leurs achats.**

Enfin, la Communauté semble manifester des difficultés pour définir une position vis-à-vis de l'exportation des produits excédentaires, tel que le beurre.

**6°) La préparation d'une réforme des mécanismes de soutien des marchés prévue conformément au « mandat du 30 mai 1980 » a peu progressé au cours des derniers mois. Sur ce point, le gouvernement français a confirmé sa volonté de promouvoir une politique de garantie de prix différenciée en fonction des quantités livrées par les producteurs. Notre**

pays semble isolé quant à ce projet. Cependant, une mesure inspirée par cet objectif a été mise en oeuvre en 1982 : il s'agit du remboursement d'un point de taxe de coresponsabilité pour les 60.000 premiers litres de lait livrés par les exploitants.

Pour les motifs qu'elle a eu l'occasion de développer au cours du débat sur le projet de loi relatif à la création des offices d'intervention dans le secteur agricole, votre commission, dans sa majorité, se montre hostile à une dérive de la politique agricole commune qui confondrait les objectifs de nature sociale avec les finalités économiques. Si une politique des revenus doit être conduite dans le secteur agricole, c'est à la fiscalité et non pas à la modulation des prix qu'il convient de recourir.



## **II.- LES PRINCIPALES MESURES DE POLITIQUE AGRICOLE NATIONALE**

La politique agricole menée par le gouvernement depuis 18 mois, et en particulier en 1982, semble caractérisée par la difficulté à concilier des objectifs formulés avant d'accéder aux responsabilités et marqués par certaines pesanteurs doctrinales, avec les réalités économiques, géographiques, humaines de l'agriculture française. Plusieurs décisions ou projets de politique agricole illustrent cette démarche quelque peu hésitante.

**1. En matière économique,** la discussion du projet de loi sur les offices d'intervention a montré la difficulté à juxtaposer des finalités de nature politique : mettre en place une politique différenciée de formation des revenus, et des objectifs à caractère réellement économique : renforcer l'organisation des marchés et aménager les conditions d'intervention de la puissance publique dans le fonctionnement de la filière agro-alimentaire.

De plus, les nécessités de la concertation avec les partenaires professionnels, le nombre des arbitrages interministériels et les rigueurs budgétaires conduisent à un certain scepticisme quant aux délais de mise en place effective des offices. Plus fondamentalement, et comme l'avait souligné notre Haute Assemblée, ni la loi votée par l'Assemblée nationale, ni les projets de décrets qui ont été diffusés ne permettent de déterminer comment s'opèrera l'équilibre entre les interventions des offices et les missions imparties aux interprofessions, aux groupements de producteurs et à leurs comités économiques.

**2. Les répercussions de la politique économique générale sur la situation de l'agriculture**

La formation du revenu agricole résulte de la différence entre l'évolution des coûts de production et celle des prix payés aux exploitants. Votre commission a souligné, à maintes reprises, que la dégradation du revenu agricole avait pour cause l'écart entre l'accroissement du coût des consommations intermédiaires et celui des prix agricoles : alors que la

valeur des livraisons s'est accrue de 15% en francs constants entre 1970 et 1981, les charges de production ont augmenté de 75% au cours de la même période.

Les bonnes performances de la production agricole en 1982 devraient permettre de diminuer cet écart entre les coûts de production et les prix de sorte que « l'effet de ciseaux » devrait donc s'atténuer en 1982, ce qui permettra une légère augmentation ou du moins un maintien du revenu agricole.

Les décisions arrêtées à la suite de la dévaluation du franc, intervenue en juin dernier, ont cependant présenté des conséquences préjudiciables à l'évolution de l'économie agricole. En premier lieu, la mise en place de montants compensatoires monétaires négatifs sur les produits français, dont le montant s'est ajouté à celui des montants compensatoires positifs maintenus ou augmentés dans les pays à monnaie forte, a entraîné une grave distorsion de concurrence au détriment des produits agricoles et alimentaires français. Un démembrement partiel des montants compensatoires négatifs est toutefois intervenu, à hauteur de 3%, pour la viande de porc à partir du 1er novembre ; une mesure analogue devrait être prise pour le vin au 1er décembre et, en avril prochain, pour les viandes.

Le blocage des prix n'a pas bénéficié à l'agriculture pour ce qui concerne ses charges de production dès lors que les prix des produits importés payés en devises n'ont pas été stabilisés. Or, certaines des matières premières utilisées pour la production agricole telles que les produits pétroliers, les engrais et les produits phytosanitaires, n'ont pas été touchées par le blocage des prix. A cet égard, les organisations professionnelles formulent à nouveau la demande d'une déductibilité de la taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A.) sur les carburants.

A l'inverse, le blocage des prix des produits alimentaires a entraîné des difficultés financières pour les entreprises utilisant des denrées agricoles non affectées par cette mesure.

Dans le domaine de la politique du crédit, votre commission ne saurait ignorer les nécessités de la lutte contre l'inflation qui ne peuvent épargner l'agriculture. Elle déplore toutefois que l'encadrement affecte les prêts servant au financement des récoltes ; elle s'étonne surtout que le gouvernement envisage un traitement discriminatoire entre les exploitants pour l'octroi de ces prêts. A cet égard également, il importe de ne pas utiliser des instruments d'action économique pour mettre en œuvre une politique des revenus.

Enfin, votre commission tient à attirer l'attention des pouvoirs publics sur l'accroissement important de la masse salariale dans les entreprises du secteur agro-alimentaire dû à la revalorisation du S.M.I.C. ; pour cette branche, qui emploie un nombre élevé de salariés payés sur cette base, l'augmentation du S.M.I.C. occasionne un sensible alourdissement des charges.

### **3. L'action en faveur de la solidarité et de la protection sociale**

La diminution globale des revenus agricoles constatée en 1981 a mis en péril l'existence d'exploitations agricoles. La constatation des conséquences de la dégradation des revenus agricoles a conduit le gouvernement à mettre en oeuvre des mesures en vue de contribuer au financement du redressement des exploitations en difficulté. L'examen des dossiers des exploitations concernées fait apparaître que la situation de faillite qui avait jusqu'alors épargné le secteur agricole, affectait à présent un nombre non négligeable d'exploitations. Ce constat devrait conduire les pouvoirs publics à définir un véritable statut économique de l'entreprise agricole qui permette de tenir compte des fluctuations de leur situation financière.

Plus globalement, le souci des pouvoirs publics de promouvoir une politique des revenus dans le secteur agricole semble présager la préparation d'une réforme fiscale et d'une révision des modalités de calcul des cotisations sociales qui prennent en compte le revenu réel des exploitants. Les organisations professionnelles font observer que ces réformes ne devraient pas occasionner un accroissement des charges d'exploitation, de la pression fiscale et du montant des cotisations sociales.

### **4. La politique foncière**

Dans ce domaine, l'objectif fondamental reste pour le gouvernement de favoriser l'installation des jeunes exploitants. A cet effet, une politique volontariste s'impose tant au plan de l'évolution des structures des exploitations qu'à celui du financement du foncier. Or, dans ces deux domaines, l'action du gouvernement semble entravée par des positions de principe, cependant que ses initiatives paraissent se heurter aux restrictions budgétaires.

Ainsi, il a fallu attendre une circulaire d'août 1982 pour que le ministre de l'agriculture demande aux services départementaux de « mener à bien les travaux de conclusion des schémas directeurs des structures » institués par la loi d'orientation du 4 juillet 1980. Deux ans ont été

ainsi perdus pour la mise en oeuvre de la nouvelle politique des structures. Aucun schéma directeur n'ayant été approuvé à ce jour, la législation de 1968 sur les cumuls continue à être applicable.

Par delà les dispositions législatives, il est clair que le financement du foncier constitue un aspect déterminant de l'action en faveur de l'installation des jeunes et de la diminution des charges d'exploitation. Reconnaissant la nécessité de recourir partiellement à des sources de financement extérieures à l'agriculture, le législateur, en 1980, avait ouvert la possibilité aux compagnies d'assurance et à des sociétés civiles de placement immobilier agréées à cet effet d'acquérir des parts de groupements fonciers agricoles (G.F.A.). Cette mesure, qui aurait permis à une fraction de l'épargne de s'investir dans le foncier agricole, n'est pas entrée en vigueur. Le financement du foncier continue donc à mobiliser les fonds propres des exploitants et les prêts du crédit agricole.

Le projet de permettre aux sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural de louer une partie des terres acquises par elles avait retenu l'attention de votre commission. 50 millions de francs avaient du reste été inscrits dans la loi de finances pour financer de « nouvelles actions des S.A.F.E.R. ». A ce jour, aucune réforme n'est intervenue habilitant les S.A.F.E.R. à louer des terres, les 50 millions de francs du budget de 1982 sont demeurés inutilisés.

Le projet de créer des « offices fonciers » continue à être formulé par le gouvernement soulevant, faute de précisions sur son contenu, des espoirs mythiques de certains qui en attendent la solution à tous les problèmes fonciers, suscitant une hostilité passionnée d'autres qui redoutent une « collectivisation » des terres agricoles.

Par delà les a priori et les procès d'intention, quelques évidences doivent être énoncées. L'installation d'une nouvelle génération d'exploitants dépend d'une part de la définition et du contrôle d'une véritable politique des structures dont la mise en oeuvre doit être assurée par l'ensemble des partenaires en présence.

Une telle politique des structures doit être complétée par un élargissement des formules locatives d'exploitation (fermage, G.F.A.) qui donne à l'exploitant un véritable choix entre la location et l'achat de la terre. Compte tenu des rigueurs budgétaires, il est illusoire d'attendre des finances publiques des crédits supplémentaires d'un montant suffisant pour développer les formules locatives. Il ne sera enfin pas toujours possible de puiser dans les excédents du crédit agricole. Donc, plus que

jamais, le recours à l'épargne privée s'avère le moyen d'alléger la charge foncière.

Le gouvernement a annoncé qu'un projet de loi portant réforme foncière serait déposé devant le Parlement avant la fin de cette année. Votre commission, sans préjuger du contenu de cette réforme, estime qu'il est urgent d'en arrêter les orientations fondamentales, ne serait-ce que pour lever les incertitudes qui retentissent sur la situation du marché foncier et sur la trésorerie des S.A.F.E.R.

### **5. La concertation entre le Gouvernement et les organisations professionnelles agricoles**

Les relations entre les autorités gouvernementales et les organisations professionnelles agricoles paraissent s'être quelque peu normalisées en 1982. Bien qu'il persiste à élargir les consultations à l'ensemble des organisations professionnelles, le Gouvernement semble avoir admis la nécessité de rétablir des relations régulières avec les plus représentatives d'entre elles.

Cependant, les chambres d'agriculture et les syndicats agricoles les plus représentatifs déplorent que la démarche de concertation qui caractérisait auparavant les relations entre les pouvoirs publics et la profession ait évolué pour devenir une simple consultation : le Gouvernement reçoit, certes les dirigeants professionnels, il écoute leurs revendications et leurs propositions, mais dans la plupart des cas, cette consultation ne se traduit pas par la prise en compte de l'avis de la profession dans les décisions gouvernementales. C'est en ce fondant sur cette constatation que les organisations professionnelles agricoles, comme d'ailleurs notre Haute Assemblée avaient souhaité mettre à profit la discussion du projet de loi sur les offices pour renforcer les prérogatives du Conseil supérieur d'orientation de l'économie agricole et alimentaire, institué par la loi d'orientation de 1980 et installé au début de 1982.

Les conditions de déroulement de la « Conférence annuelle » qui s'est tenue en juin dernier ont sensiblement déçu les organisations professionnelles. Tout d'abord, l'élargissement de cette réunion à l'ensemble des organisations professionnelles et syndicales du secteur agro-alimentaire lui ont donné les dimensions d'un forum trop vaste pour donner lieu à des discussions réellement fructueuses. La « Conférence annuelle » de 1982 a en fait consisté dans un échange de vues entre le Gouvernement et les organisations professionnelles, échange de vue sur des thèmes certes fondamentaux : l'évolution des coûts de production, la connaissance des revenus, le financement de l'agriculture, mais dont il n'est rien résulté de concret.

On doit en outre déplorer que le Gouvernement ait suspendu la formule « de la Conférence mensuelle ».

Les « Etats généraux du développement agricole » qui se sont déroulés au cours des derniers mois dans les petites régions ont permis une réflexion qui a souvent débordé le thème initial pour porter sur l'évolution de l'agriculture et du milieu rural. La profession se montrera vigilante pour que les réformes qui pourraient être engagées à l'issue de ces « Etats généraux » ne remettent pas en cause les responsabilités et les prérogatives de ses organisations syndicales et de leurs services techniques dans la définition et la gestion des actions de développement. Votre commission partage pleinement le souci de la profession agricole d'éviter que ne soit porté atteinte à l'effort entrepris, dans une démarche mutualiste, pour confier aux agriculteurs et à leurs institutions professionnelles la responsabilité d'organiser et de gérer les services d'intérêt commun, tant dans le domaine économique avec la coopération, qu'en matière de protection sociale, de crédit et de développement.

Comme l'avait déjà exprimé M. Marcel DAUNAY, rapporteur du projet de loi relatif à la durée du mandat des membres des Chambres d'agriculture, votre commission émet de vives réserves sur la réforme du mode d'élection des administrateurs de ces établissements publics. Le scrutin proportionnel risque en effet d'empêcher, dans certaines Chambres, qu'une majorité cohérente puisse se dégager pour définir et conduire une action efficace dans les nombreux domaines de responsabilité de ces compagnies consulaires. De plus, le choix du département comme circonscription électorale aura parfois pour conséquence de priver des petites régions agricoles touchées par la diminution du nombre des exploitants de toute représentation au sein de la chambre d'agriculture. S'agissant d'une éventuelle réforme des attributions des chambres d'agriculture, votre commission renouvelle l'observation formulée précédemment : ces établissements publics manifestent une forme de démocratie économique qui ne saurait être remise en cause.

**DEUXIEME PARTIE :****LA SITUATION DE L'ECONOMIE  
AGRICOLE EN 1981 et 1982****I.- L'ANNEE 1981 A ETE MARQUEE  
PAR UN COUP D'ARRET  
DANS LA PROGRESSION DES LIVRAISONS  
DE L'AGRICULTURE**

Celles-ci ont en effet diminué de 0,1% par rapport à l'année précédente, alors qu'on avait enregistré une progression de 6% en 1978 et en 1979, et de près de 4% en 1980.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des livraisons de l'agriculture entre 1980 et 1981 pour les principales productions.

## Livraisons de l'agriculture

(Valeurs en millions de francs)

	Valeur 1980	Indice de volume	Valeur 1981 aux prix 1980	Indice de prix	Valeur 1981	Indice de valeur
Blé tendre	17 449	98,8	17 240	112,0	19 308	110,7
Blé dur	535	106,0	567	107,2	608	113,6
Orge	5 653	83,2	4 703	114,9	5 404	95,6
Avoine	364	89,3	325	116,0	377	103,6
Maïs	6 627	97,2	6 441	115,1	7 414	111,9
Autres céréales	416	86,8	361	109,1	394	94,7
Céréales	31 044	95,5	29 637	113,1	33 505	107,9
Pommes de terre	1 875	95,9	1 798	134,0	2 409	128,5
Légumes frais	9 293	102,4	9 516	116,3	11 067	119,1
Légumes secs	227	107,5	244	168,4	411	181,1
Fruits	7 223	93,4	6 746	114,1	7 698	106,6
Fruits et légumes	18 618	98,3	18 304	117,9	21 585	115,9
Betteraves industrielles	5 640	127,1	7 170	83,3	5 973	105,9
Oléagineux	2 481	99,2	2 461	116,7	2 872	115,8
Tabac	835	83,2	695	113,5	789	94,5
Autres plantes indust.	512	65,6	336	92,0	309	60,4
Plantes industrielles	9 468	112,6	10 662	93,3	9 943	105,0
Vins courants	7 775	88,2	6 859	112,5	7 718	99,3
Vins de qualité	10 297	96,6	9 946	106,2	10 562	102,6
Vins	18 072	93,0	16 805	108,8	18 280	101,2
Plants de pépinières	1 454	104,2	1 515	110,1	1 668	114,7
Fleurs et plantes	3 498	101,1	3 536	109,8	3 883	111,0
Autres prod. végétaux	299	97,7	292	111,0	324	108,4
Autres prod. végétaux	5 251	101,8	5 343	110,0	5 275	111,9
<b>Total produits végétaux</b>	<b>82 453</b>	<b>97,9</b>	<b>80 751</b>	<b>110,4</b>	<b>89 188</b>	<b>108,2</b>
Gros bovins	22 005	103,4	22 753	113,1	25 734	116,9
Veaux	8 535	91,3	7 792	115,0	8 961	105,0
Porcins	12 602	102,2	12 879	113,6	14 631	116,1
Equins	321	88,8	285	116,5	332	103,4
Ovins et caprins	3 652	100,5	3 670	107,4	3 942	107,9
Bétail	47 115	100,6	47 379	113,1	53 600	113,8
Volailles	8 711	110,5	9 626	111,0	10 684	122,6
Animaux divers	3 499	100,0	3 499	109,5	3 831	109,5
Autres animaux	12 210	107,5	13 125	110,6	14 515	118,9
Lait	32 271	100,5	32 433	110,3	35 764	110,8
Oeufs	4 762	104,3	4 968	112,3	5 579	117,2
Prod.animaux divers	240	100,0	240	112,9	271	112,9
Produits animaux	37 273	101,0	37 641	110,6	41 614	111,6
<b>Total produits animaux</b>	<b>96 598</b>	<b>101,6</b>	<b>98 145</b>	<b>111,8</b>	<b>109 729</b>	<b>113,6</b>
<b>Total prod. agricoles</b>	<b>179 051</b>	<b>99,9</b>	<b>178 896</b>	<b>111,2</b>	<b>198 917</b>	<b>111,1</b>



### Compte de revenu de la branche agriculture

(Valeur en millions de francs)

	Valeur 1980	Indice de valeur	Valeur 1981
<b>Ressources</b>			
E.B.E. des livraisons	87 727	109,0	95 662
Indemnités d'assurances	1 200	124,3	1 491
Prestations sociales	9 514	113,9	10 836
<b>Total</b>	<b>98 441</b>	<b>109,7</b>	<b>107 989</b>
<b>Emplois</b>			
Intérêts	8 386	107,5	9 013
Fermages et métayages «nets»	4 259	103,8	4 422
Primes d'assurances	2 223	124,0	2 757
Impôts	3 941	119,3	4 701
Cotisations sociales	6 958	112,7	7 842
Revenu brut agricole	72 674	109,1	79 254
<b>Total</b>	<b>98 441</b>	<b>109,7</b>	<b>107 989</b>
<b>Fermages et métayages totaux</b>	<b>6 230</b>	<b>108,7</b>	<b>6 773</b>
<b>Consommation de capital fixe</b>	<b>22 699</b>	<b>113,4</b>	<b>25 742</b>
<b>Revenu net agricole</b>	<b>49 975</b>	<b>107,1</b>	<b>53 512</b>

### Evolution du revenu de la branche agriculture

(Evolution annuelle en %)

	Revenu (I)	Nombre d'exploitations ou de U.T.A. (1) (II)	Revenu moyen (III) = (I)/(II)	Revenu moyen en F de l'année précédente (IV) = (III)/(V)
a Revenu brut	9,1	- 1,8	11,1	- 0,4
b Revenu net	7,1	- 1,8	9,1	- 2,2
c Revenu des exploitations à temps complet	8,8	- 1,9	10,9	- 0,5
d Revenu brut par U.T.A. (1) familiale	9,1	- 1,8	11,1	- 0,4
e Revenu brut des exploitations pérennes	///	///	///	- 1,2
<b>Prix du produit intérieur brut marchand (V)</b>				<b>11,5</b>

(1) U.T.A. = Unité de Travail Annuel. Ne concerne que la ligne d.

Malgré des prix communautaires d'un niveau relativement satisfaisant, l'effet cumulé de la diminution du volume de la production et de l'accroissement du coût des consommations intermédiaires explique une diminution du revenu agricole en 1981 pour la 7ème année consécutive.

L'évaluation de cette diminution des revenus a donné lieu à une controverse entre les organisations professionnelles agricoles et le gouvernement quant au montant de cette perte de revenus agricoles et à l'évaluation des sommes nécessaires pour la compenser.

A la fin de 1981, les prévisions effectuées par la profession faisaient ressortir une diminution du revenu agricole de l'ordre de 3%, soit environ 9,7 milliards de francs. Le gouvernement a décidé d'allouer une somme de 5,56 milliards de francs dans la loi de finances rectificative pour 1981, en vue de contribuer à la compensation de cette perte de revenus.

Votre commission, à l'époque, s'était élevée contre les modalités de calcul de cette indemnisation et contre les conditions de son versement, qui opéraient des discriminations entre les exploitants, selon le niveau de leur chiffre d'affaires.

Lorsqu'elle a établi les comptes provisoires pour 1981, la Commission des comptes de l'agriculture de la Nation a évalué à 0,4% la perte de revenus agricoles intervenue en 1981. Par delà les divergences entre les pouvoirs publics et les organisations professionnelles et les variations des estimations effectuées par les comptables nationaux, on s'accorde à reconnaître que l'année 1981 aura été marquée par une nette dégradation du revenu agricole, et par conséquent par une érosion du pouvoir d'achat des exploitants et de leur famille, et par une diminution de la capacité d'investissement des exploitations agricoles.

## II.- LA CAMPAGNE 1982

### 1°) Les prévisions de récolte pour l'année 1982

L'année 1982 devrait être globalement une bonne année pour les récoltes agricoles, en dépit d'importantes disparités régionales.

Pour les céréales, on prévoit des rendements élevés, sauf évidemment dans les régions du centre-ouest et du sud-ouest, gravement affectées par la sécheresse. Ainsi, alors qu'on peut s'attendre à des rendements moyens, de l'ordre de 52,5 quintaux à l'hectare, les moyennes départementales pour le blé varient entre 60 et 40 quintaux selon les départements.

Pour l'orge, malgré une diminution des superficies de l'ordre de 130.000 hectares, une bonne récolte peut être prévue, avec un rendement moyen de 41 quintaux à l'hectare. De même, la production de maïs sera-t-elle caractérisée par des rendements équivalents à ceux de 1981, de l'ordre de 57 quintaux à l'hectare. La diminution des superficies enblavées en betteraves, consécutive à la récession qui affecte le marché mondial du sucre, explique une diminution de la production sucrière en 1981 : celle-ci sera de l'ordre de 4,5 millions de tonnes contre 5,1 l'année précédente.

Les productions oléagineuses connaissent une forte expansion en 1982, en particulier le tournesol, dont les livraisons augmenteront de 40%. Les rendements sont également bons pour le colza, dont la production totale devrait augmenter de 25%.

La récolte de vins sera remarquable en 1982, tant au plan de la quantité que sur celui de la qualité. Au total, la récolte de vin devrait atteindre plus de 79 millions d'hectolitres. Au sein de cette production globale, celle des vins d'appellation d'origine contrôlée sera en forte augmentation, de l'ordre de 40%. La bonne récolte de champagne : 1,9 million d'hectolitre au lieu de 650.000 hectolitres en 1981 permettra de reconstituer les stocks et de développer nos ventes à l'étranger.

La récolte de fruits et légumes est, dans l'ensemble, satisfaisante. On peut toutefois noter un excédent de pommes qui entraîne certaines tensions sur ce marché.

Dans le secteur des productions animales, on constate tout d'abord une baisse des abattages de gros bovins (-6%), après trois années consécutives de forte production. La situation du marché du veau s'est rétablie en 1982, avec une progression de 6%. Il convient de se souvenir que ce secteur avait été fortement affecté par la campagne contre la consommation de viande de veau menée à l'automne 1981.

Malgré des prix relativement soutenus, la production porcine ne redémarre pas, elle est même en diminution de 1% par rapport à 1981. Cette situation, et les implications qu'elle présente pour la balance commerciale française, explique que les pouvoirs publics tentent à nouveau de mettre en oeuvre un programme de relance porcine.

La production ovine a poursuivi en 1982 une augmentation engagée au cours des années précédentes, l'accroissement des livraisons sera de l'ordre de 5%.

La production laitière sera en légère augmentation, de l'ordre de 1% en 1982 ; cet accroissement s'explique par l'amélioration de la productivité des exploitations, qui compense la diminution du troupeau de vaches laitières.

La production avicole poursuit une expansion à taux élevé : la production de volailles est en augmentation de l'ordre de 9%, celle des oeufs de 14%.

L'engorgement du marché intérieur et les restrictions apportées par la Grande-Bretagne aux exportations françaises explique les difficultés rencontrées sur ces marchés.

Bien qu'il soit prématuré de formuler des prévisions sur le volume des livraisons, et à plus forte raison sur l'évolution du revenu agricole en 1982, on peut évaluer l'accroissement de la production entre 2 et 3%. Même si la progression des charges de production s'accroît à un rythme moins élevé qu'au cours des années précédentes, il est à craindre que l'écart demeure entre l'évolution des coûts de production et celle des prix

payés aux producteurs. Aussi, ce n'est que grâce à la bonne récolte de 1982 que l'on peut prévoir que le revenu agricole se maintiendra cette année, ou sera en très légère progression.

Sur le plan des échanges extérieurs, il est à craindre que les conséquences de la faible récolte de 1981, et les difficultés occasionnées par la mise en place des montants compensatoires monétaires négatifs, n'entraînent une diminution de notre excédent de balance commerciale. Celle-ci devrait être de l'ordre de 18 milliards de francs en 1982, au lieu de 26 milliards de francs l'année précédente.

**TROISIEME PARTIE :****L'EVOLUTION GLOBALE DES CREDITS  
INSCRITS DANS LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1983  
BENEFICIAINT A L'AGRICULTURE****I.- LES MODIFICATIONS APORTEES DANS  
LA PRESENTATION DU BUDGET DE L'AGRICULTURE.**

Certaines modifications apportées dans la présentation des crédits bénéficiant à l'agriculture rendent difficiles les comparaisons entre le projet de loi de finances pour 1983 et celui de l'année précédente. Il convient en particulier de noter :

1°) Le transfert à la Caisse nationale d'allocations familiales des crédits du budget annexe des prestations sociales agricoles (B.A.P.S.A.) qui correspond au financement des prestations familiales. Ces crédits s'élèvent à 4,045 milliards de francs.

2°) 655 millions de francs en termes d'autorisations de programme et 166 millions de francs de crédits de paiement sont transférés au budget du ministère de l'intérieur et de la décentralisation au titre de la dotation globale d'équipement.

Ces crédits sont principalement ceux qui figuraient auparavant dans les chapitres budgétaires du ministère de l'agriculture en faveur du remboursement, des travaux connexes, de l'hydraulique agricole et des services publics ruraux. 42,2 millions de francs sont en outre transférés à la dotation globale d'équipement pour les actions de formation professionnelle.

3°) Le service de la répression des fraudes est désormais placé sous l'autorité du ministre de la consommation. Ce service emploie 1359 fonctionnaires et correspond à 182 millions de francs de dotations budgétaires.

4°) Les crédits qui figuraient jusqu'alors au budget du ministère de l'agriculture en faveur du service national des objecteurs de conscience (10,8 millions de francs) sont transférés au budget du ministère de la solidarité nationale.

Même si l'on ne peut nier la nécessité de tirer, au plan budgétaire, les conséquences de la décentralisation et du transfert de compétences, on doit souligner le risque d'un certain démembrement des services du ministère de l'agriculture.

S'agissant du B.A.P.S.A., votre commission tient à confirmer son attachement à l'autonomie du régime de protection sociale agricole et aux conditions de sa gestion mutualiste et décentralisée.

## **II.- L'EVOLUTION GLOBALE DU BUDGET DE L'AGRICULTURE**

En 1983, les dépenses consacrées à l'agriculture s'élèveront au total à 92,37 milliards de francs contre 84,34 milliards de francs en 1982, soit un accroissement de 9,5%. Cette progression est sensiblement inférieure à celle de l'ensemble des dépenses civiles de l'Etat, qui augmentent de 12,8%.

On doit en outre déplorer que la part des dépenses consacrées à l'agriculture tende à diminuer dans l'ensemble du budget de l'Etat : celle-ci représentait 14,7% de l'ensemble des dépenses civiles en 1979, 14,1% en 1981 et 1982, elle ne représente plus que 13% des dépenses civiles de l'Etat dans le projet de loi de finances pour 1983.

Les dépenses de fonctionnement passent de 80,65 milliards de francs en 1982 à 88,96 milliards de francs en 1983, soit un accroissement de 10,3%.

Les crédits d'équipement diminuent de 11,1% d'autorisations de programme : 4,19 milliards de francs en 1982 et 3,77 milliards de francs en 1983. Cette diminution est due en particulier au transfert d'une partie des crédits d'investissement sur la dotation globale d'équipement.

Les crédits de paiement diminuent eux aussi dans une moindre proportion : 8,4%.



### **III.- LE BUDGET DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE**

En chiffres bruts, le budget du ministère de l'agriculture proprement dit atteint 29,76 milliards de francs en 1983 au lieu de 31,09 milliards de francs en 1982, soit une diminution de 4,3%.

A structures constantes, c'est-à-dire si l'on réintègre les crédits transférés à d'autres ministères ou à la dotation globale d'équipement, les crédits du ministère de l'agriculture atteindraient 34,21 milliards de francs, soit une progression de 10%. Il convient de rappeler à nouveau que la progression moyenne de l'ensemble des budgets civils est supérieure de 2,5 points.

#### **IV.- L'EVOLUTION PAR GRANDES CATEGORIES DE DEPENSES**

**1°) Les crédits consacrés au financement des services et à l'équipement du ministère de l'agriculture atteignent, en 1983, 5,1 milliards de francs, soit une progression de 14,5%.**

**2°) Les interventions publiques sont en progression de 11,1% : 27,3 milliards de francs.**

**3°) Les investissements réalisés par l'Etat sont en augmentation de 13,5% en crédits de paiement : 286,5 millions de francs, mais seulement de 8,3% en autorisations de programme : 345,3 millions de francs.**

**4°) Les subventions d'investissement accordées par l'Etat diminueront en 1982 de 16% : 1485 millions de francs, mais progresseront de 14% en termes d'autorisations de programme : 2680 millions de francs.**

Cette dernière évolution des dotations qui seront effectivement disponibles en 1982 pour contribuer au financement des investissements agricoles et des actions d'équipement du milieu rural est particulièrement inquiétante. A nouveau, il sera sans doute nécessaire de recourir au Fonds de concours alimenté par les excédents du Crédit Agricole pour abonder les dotations budgétaires.

**5°) Le budget annexe des prestations sociales agricoles (B.A.P.S.A.) s'élèvera à 57,26 milliards de francs en 1983, soit une progression de 12%. Les dépenses sociales représenteront en 1983 51% du total des crédits bénéficiant à l'agriculture.**

## QUATRIEME PARTIE :

### LE FINANCEMENT DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

Comme l'indiquent les tableaux ci-après, en 1983 le budget communautaire sera en diminution d'environ 4%. La contribution totale de la France à ce budget atteindra 4,33 milliards d'écus, soit 28,4 milliards de francs au lieu de 4,46 milliards d'écus en 1982, soit 29,7 milliards de francs.

#### Estimations des recettes

(en Mio Ecus)

	1982 Budget (1)	1983 Avant-projet	Variation en %
1. Prélèvements agricoles .....	1 899,1	1 558,5	- 17,93
2. Cotisations sucre .....	786,0	1 013,2	+ 28,91
3. Droits de douane .....	6 939,0	7 574,5	+ 9,16
4. Excédent de l'exercice précédent ....	p. m.	p. m.	-
5. Recettes diverses .....	164,51	190,5	+ 15,8
6. Total .....	9 788,61	10 336,7	+ 5,6
7. Dépenses .....	21 984,44	21 901,6	- 0,4
8. Reste à financer (6-5), dont :	12 195,83	11 564,9	- 5,2
- par les contributions basées sur le PNB .....	197,52 (2)	180,4 (2)	- 8,7
- par les ressources provenant de la TVA .....	11 998,31	11 384,5	- 5,1
9. 1 % de l'assiette TVA .....	12 974,0	14 328,5	+ 10,44
10. Taux de TVA .....	0,9248	0,7945	- 14,1
<p>(1) L'avant-projet de budget rectificatif et supplémentaire n° 1/82 n'apporte pas de modification aux recettes ni au montant total des dépenses.</p> <p>(2) Contribution versée par la République hellénique.</p>			

## Prévisions des dépenses :

	1982		1983							
	Budget		Avant-projet				Projet			
	Crédits pour engagement (1)	Crédits pour paiement (2)	Crédits pour engagement (3)	% col. 3 col. 1	Crédits pour paiement (4)	% col. 4 col. 2	Crédits pour engagement (5)	% col. 5 col. 1	Crédits pour paiement (6)	% col. 6 col. 2
DO	17 651 456 220	17 569 656 220	16 461 447 036	-6,75	16 400 712 036	-6,66	16 411 392 329	-7,02	16 318 657 329	-7,2
DNO	5 608 676 920	4 414 785 320	7 470 426 770	+ 33,2	5 500 882 770	+ 24,60	5 978 603 991	+ 6,60	4 775 727 991	+ 8,18
TOTAL	23 260 133 140	21 984 441 540	23 931 873 806	+ 2,89	21 901 594 806	-0,38	22 389 996 320	-3,74	21 094 385 320	-4,05

La contribution française au financement des politiques communautaires serait donc, elle aussi, en diminution d'environ 3% entre 1982 et 1983. Cette évolution est due à une surévaluation des dépenses agricoles dans le projet de budget pour 1982, qui amènera d'ailleurs les autorités communautaires à opérer des régularisations par rapport aux estimations initiales.

Il convient de rappeler que la France contribue à hauteur de 21% au financement du budget communautaire qui est, pour l'essentiel, consacré à la prise en charge de la politique agricole commune.

Votre commission a estimé utile de compléter cette brève présentation des finances communautaires pour 1983 par les *conclusions présentées par M. Bernard Barbier au nom de la délégation parlementaire pour les communautés européennes sur le projet de budget de la communauté économique européenne pour 1983.*

1°) Sur le contexte d'ensemble de la discussion budgétaire en cours, la délégation déplore que les négociations engagées entre partenaires sur la réforme de la Communauté, en exécution du mandat du 30 mai 1980 se trouvent toujours dans l'impasse. Elle juge cette situation d'autant plus inquiétante que la prolongation et l'aggravation de la crise économique mondiale rendent plus impérieuse que jamais une relance des politiques communes dans des domaines aussi divers et fondamentaux que la recherche, l'innovation, l'industrie et l'énergie.

Elle se félicite, certes, de l'amélioration des relations inter-institutionnelles que traduit la signature, le 30 juin dernier, d'une déclaration commune des trois institutions relative à la procédure budgétaire, mais elle redoute que la non adoption par le Conseil d'un projet de budget rectificatif pour 1982 ne pèse lourdement sur le climat entourant la discussion devant conduire à l'arrêt du budget pour l'exercice 1983.

2°) Sur les orientations générales du projet de budget pour 1983, la délégation craint que l'absence d'accord sur une relance globale de la Communauté et sur l'attribution de nouvelles ressources propres comme les difficultés financières des Etats membres ne condamnent le budget de 1983 à n'être qu'un budget de reconduction qui reflète le souci à courte-vue du Conseil de maintenir les crédits dans les limites étroites du taux maximal d'augmentation des dépenses non obligatoires mais ne réponde pas aux véritables besoins financiers de l'Europe des Dix, tels qu'ils s'expriment dans l'avant-projet de la Commission et dans certains amendements de l'Assemblée.

3°) Sur les actions destinées à la lutte contre le chômage, la délégation juge opportun que la lutte contre le chômage soit le thème central du budget de 1983 et estime donc nécessaire qu'un effort budgétaire important soit consenti en ce sens. Elle considère que cette action peut revêtir des formes diverses comme l'augmentation très substantielle, en valeur réelle, de la dotation du Fonds social européen, une politique régionale plus active et un recours plus large aux emprunts-prêts de la Communauté.

Elle estime qu'en toute hypothèse cette action prioritaire doit aller de pair avec le développement de la politique agricole commune qui contribue puissamment au maintien de l'emploi en Europe.

4°) Sur les crédits de garantie agricole, la délégation note à nouveau avec satisfaction la tendance à la décélération des dépenses agricoles, évolution qui fait justice des critiques souvent outrancières adressées à l'encontre du coût de la politique agricole commune. Elle insiste cependant sur la nécessité de ne pas sous-évaluer les crédits destinés à la section garantie du F.E.O.G.A., afin de pouvoir faire face le cas échéant à un retournement de la conjoncture. Elle estime en conséquence que les éventuels transferts de crédits du fonds agricole vers d'autres fonds doivent être opérés avec la prudence et le discernement qui s'imposent en une telle matière.

5°) Sur le développement de politiques communes autres que la politique agricole, la délégation insiste sur la nécessité économique impérieuse affirmée par le conseil lui-même de développer les politiques communes non agricoles (industrie, recherche, innovation, énergie) avec le double objectif de rééquilibrer le budget communautaire et de préparer l'« Europe de la seconde génération ». Elle juge que ces interventions financières devront être concentrées sur des objectifs judicieusement sélectionnés afin de permettre à l'action communautaire d'atteindre un « effet de seuil » garantissant l'efficacité.

Elle estime que, conformément à la déclaration commune du 30 juin 1982, le budget peut désormais jouer un rôle de stimulant dans la mise en oeuvre de ces actions mais elle ne se cache pas que l'Assemblée, en tant qu'autorité budgétaire, n'est pas à même, en l'état actuel des règles et procédures, de pallier la carence du conseil, en tant qu'autorité législative.

6°) Sur l'allègement de la contribution britannique au budget communautaire, la délégation prend acte de l'accord ad referendum intervenu récemment sur les modalités de financement de la compensation nette de 5,6 milliards de francs en faveur du Royaume-Uni au titre de 1982. Elle escompte que la solution retenue pour les exercices à venir traduira dans les faits la nécessaire dégressivité d'une aide temporaire dont le montant devra d'ailleurs être revu en baisse afin de tenir compte du « trop-perçu » par la Grande-Bretagne au titre des exercices 1980 et 1981. La délégation charge son président de transmettre les présentes conclusions aux Présidents et aux membres de la commission des affaires économiques et du plan, de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées et de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

**Répartition des crédits du fonds européen d'orientation et de garantie agricole.  
Section garantie, par pays et par produits en 1981**

(en millions d'écus)

	Belgique	Danemark	R.F.A.	Grèce	France	Irlande	Italie	Luxem- bourg	Pays-Bas	Royaume- Uni	C.E.E.
Céréales .....	108,484	32,592	318,049	19,158	878,354	3,049	256,370	0,613	83,183	221,527	1 921,378
Riz .....	9,573	-	0,895	-	0,363	-	19,341	-	0,058	0,447	21,677
Lait et prod. laitiers ...	174,779	261,128	810,139	0,355	828,920	192,997	57,918	3,099	722,652	290,749	3 342,736
Matières grasses .....	16,078	4,631	223,536	43,609	173,000	-	442,104	-	18,563	103,609	1 025,427
Sucre .....	88,156	29,587	156,342	2,761	317,749	3,879	64,463	-	51,503	53,065	767,505
Viande bovine .....	19,090	54,554	288,221	-	402,550	219,241	213,072	0,069	101,452	138,655	1 436,999
Viande porcine .....	9,299	84,765	19,807	-	7,103	0,437	11,400	0,006	19,814	1,990	154,621
Œufs et volailles .....	1,471	6,067	10,290	0,263	40,666	0,001	0,191	0,001	23,329	1,641	83,920
Fruits et légumes .....	5,746	0,682	19,274	20,505	106,674	0,095	479,905	-	6,147	2,098	641,126
Vins .....	-	0,018	0,453	3,346	215,030	-	240,375	-	-	0,195	459,416
Tabac .....	2,213	-	27,022	-	79,508	-	253,035	-	0,021	-	361,800
Viande ovine .....	-	-	-	-	-	3,983	-	-	-	187,528	191,512
<b>AUTRES PRODUITS</b>	<b>6,654</b>	<b>12,301</b>	<b>11,770</b>	<b>56,117</b>	<b>52,437</b>	<b>0,193</b>	<b>10,743</b>	<b>0,018</b>	<b>16,780</b>	<b>16,720</b>	<b>184,280</b>
dont :											
Semences .....	0,809	0,467	1,854	0,722	7,929	0,081	3,802	0,016	5,960	9,129	38,749
Houblon .....	0,172	-	4,103	-	0,161	0,016	-	-	-	1,451	5,902
Fourrages séchés .....	0,191	3,367	1,877	0,039	20,071	0,092	3,955	-	1,917	2,561	34,069
Pois, fèves et féverolles	3,356	0,468	2,858	-	10,939	0,004	2,386	0,002	7,908	3,414	31,336
<b>PRODUITS HORS</b>											
<b>ANNEXE II</b>	<b>56,415</b>	<b>21,121</b>	<b>27,494</b>	<b>-</b>	<b>26,240</b>	<b>14,231</b>	<b>17,956</b>	<b>0,024</b>	<b>55,914</b>	<b>63,043</b>	<b>282,440</b>
<b>TOTAL SECTEURS</b>									<b>1 099,418</b>		
<b>AGRICILES .....</b>	<b>488,956</b>	<b>507,446</b>	<b>1 913,292</b>	<b>146,113</b>	<b>3 128,594</b>	<b>438,105</b>	<b>2 066,872</b>	<b>3,830</b>	<b>0,004</b>	<b>1 081,269</b>	<b>10 846,741</b>
M.C.A. ....	0,005	0,001	0,006	0,040	-	0,030	0,028	-	71,632	0,001	0,115
M.C.M. ....	10,690	4,867	142,232	-	14,484	0,309	-6,499	0,156	8,440	0,433	238,304
Pêche .....	0,405	1,291	2,447	-	3,701	2,596	4,623	-	-	4,518	28,021
<b>TOTAL GENERAL ..</b>	<b>500,055</b>	<b>513,605</b>	<b>2 057,977</b>	<b>146,153</b>	<b>3 146,779</b>	<b>441,041</b>	<b>2 065,024</b>	<b>3,985</b>	<b>1 179,494</b>	<b>1 086,222</b>	<b>11 141,182</b>

## **CINQUIEME PARTIE :**

### **ANALYSE DES CREDITS CONSACRES A L'AGRICULTURE DANS LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1983 PAR GRANDS SECTEURS D'INTERVENTION**

Votre commission a précédemment signalé que même en opérant un redressement nécessité par la modification de la présentation comptable, les crédits consacrés à l'agriculture en 1983 ne s'accroîtront que de 10%, soit sensiblement moins que l'ensemble des dépenses de l'Etat.

Lorsqu'il a présenté son budget à l'Assemblée nationale le ministre de l'agriculture a souligné que celui-ci demeurerait toutefois porteur de certaines priorités : l'enseignement et la formation professionnelle, l'installation des jeunes exploitants, l'organisation des marchés avec, notamment, la mise en place des offices, les investissements en faveur de la valorisation des produits agricoles. Il convient donc d'examiner pour les principaux secteurs d'intervention ressortissant de la politique agricole, dans quelle mesure le projet de loi de finances pour 1983 poursuit les priorités antérieures et correspond aux besoins de l'agriculture française.



## I.- LES MOYENS DES SERVICES DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Les crédits consacrés à la rémunération des personnels et au fonctionnement du ministère de l'agriculture s'élèveront à 4,9 milliards de francs.

A structures constantes, les dépenses sont en accroissement de 14,5%.

Les dépenses de personnel augmentent de 16%, ce qui correspond d'une part aux revalorisations des traitements des fonctionnaires et à la création de 100 emplois pour la plupart affectés à l'enseignement agricole.

Les moyens des services voient leurs dotations accrues de 6,4%, une priorité étant donnée à la modernisation du matériel, à l'amélioration des instruments informatiques en vue, notamment, de la préparation du répertoire de la valeur des terres agricoles.

On observera que la politique de renforcement des effectifs du ministère de l'agriculture amorcée en 1980 : création de 600 emplois, est compromise par les rigueurs budgétaires qui caractérisent le projet de budget pour 1983.

**Crédits de fonctionnement  
des services du ministère de l'Agriculture**

(En milliers de francs)

	1982		1983		Indices d'évolution	
	AP	CP	AP	CP	AP	CP
Informatique et statistiques.....		67 183		73 100		108.8
Déplacements.....		(1) 63 501		64 394		101.4
Autres moyens de fonctionnement et dépenses diverses.....		(1) 155 465		160 881		103.5
Subvention à l'ENGREF.....		10 816		12 617		116.7
Subvention au CEMAGREF.....		35 771		40 762		114.0
Service national des objecteurs de conscience.....		16 202		7 229		44.6
Bonification de prêts du Crédit Agricole.....		6 202 000		6 538 000		105.4
Fonds d'action rurale (partie).....		84 700		87 600		103.4
<b>Total dépenses ordinaires hors dépenses de personnels</b>		<b>6 635 638(1)</b>		<b>6 984 583</b>		<b>105.3</b>
Etudes (provision).....	20 960	14 500	24 790	18 930	118.3	130.6
Equipements ENGREF.....	5 800	5 000	2 800	9 500	48.3	190.0
Autres équipements des services....	24 450	22 500	31 772	32 400	130.0	144.0
Subventions au CEMAGREF.....	16 150	10 800	19 323	16 820	119.7	155.7
<b>Total dépenses en capital</b>	<b>67 360</b>	<b>52 800</b>	<b>78 685</b>	<b>77 650</b>	<b>116.8</b>	<b>147.1</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>67 360</b>	<b>16 688 438(1)</b>	<b>78 685</b>	<b>7 062 233</b>	<b>116.8</b>	<b>105.6</b>

(1) Hors Service de la Répression des Fraudes.

## II.- L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Les dépenses de fonctionnement des établissements publics et des services communs sont en progression de 14,2% passant de 1,39 milliard de francs en 1982, à 1,59 milliard de francs en 1983. Parmi ces dépenses, celles consacrées aux personnels connaissent la plus forte progression : 15,7%, cependant que les autres dépenses de fonctionnement et les subventions d'équilibre allouées aux établissements publics n'augmentent que de 5%.

Les subventions attribuées aux établissements d'enseignement privé ne progressent que de 5,3% si l'on prend en compte les 55 millions de crédits antérieurs qui ont abondé le budget voté de 1982.

A cette présentation, qui correspond aux réalités budgétaires, le ministère de l'agriculture propose une comparaison purement optique entre le projet de loi de finances pour 1983 et le projet de loi de finances pour 1982 qui fait ressortir une progression de 15,9% (585 millions de francs en 1983 au lieu de 504 millions de francs en 1982).

Il convient de souligner que l'application intégrale des dispositions financières de la loi de 1979 sur l'enseignement agricole privé devra intervenir à partir de 1984. L'application de ces dispositions nécessitera des crédits de l'ordre de 750 millions de francs pour le budget pour 1984.

L'insuffisance des crédits consacrés à l'enseignement agricole privé dénoncée par les organisations de parents d'élèves a conduit le Gouvernement à s'engager à accroître par amendements au projet de loi de finances ces dotations de 26 millions de francs.

Les crédits alloués aux bourses d'enseignement et aux transports scolaires passent de 165 millions de francs en 1982, à 173 millions de francs en 1983, soit une progression de 4,4%.

**La formation professionnelle agricole :** l'ensemble des crédits consacrés aux actions éducatives en milieu rural autre que l'enseignement agricole passe de 66,7 millions de francs en 1982, à 96,7 millions de francs en 1983, soit une progression de 45%. Cet accroissement des dotations s'explique en particulier par une augmentation des crédits consacrés à l'apprentissage agricole (+ 43%). La gestion de ces crédits sera assurée en 1983 principalement par le secrétariat d'Etat à la formation professionnelle : 1,9 million de francs seulement, sur un total de 44 millions demeurant inscrits au budget du ministère de l'agriculture.

Les crédits nécessaires au financement des stages de préparation à l'installation prévus par le décret du 17 mars 1982 figurent pour la première fois au ministère de l'agriculture.

Les dotations allouées pour les actions de formation spécifique aux femmes d'exploitants agricoles augmentent de 3,2%.

**Le développement agricole :** l'année 1982 a été marquée par l'organisation des « Etats généraux du développement agricole », dont le colloque final doit se tenir à Paris en février 1983. Les actions de développement et d'expérimentation menées en annexe des lycées agricoles bénéficient d'un crédit de 10 millions de francs.

Ces actions de développement sont entreprises en particulier dans le cadre du réseau national d'expérimentation et de démonstration (R.N.E.D.).

**Les actions d'animation et d'éducation populaire en milieu rural :** le projet de budget pour 1983 permet, grâce à une dotation de 5,8 millions de francs, de pérenniser la contribution du ministère de l'agriculture au financement de 100 nouveaux postes d'animateur pris en charge par le Fonds de coopération pour la jeunesse et l'éducation populaire (FON-JEP).

**CREDITS AFFECTES A L'ENSEIGNEMENT ET A LA RECHERCHE  
DANS LE PROJET DE BUDGET 1983**

<b>DEPENSES ORDINAIRES</b>	<b>Budget voté 1982</b>	<b>Projet de budget 1983</b>	<b>1982/1983</b>
Fonctionnement de l'enseignement public et des services communs (titre III) ..	1 390,3	1 588,1	+ 14,2%
- Dépenses de personnel	1 197,6	1 385,2 (a)	+ 15,7%
- Autres dépenses de fonctionnement dont	192,7	202,9	+ 5,2%
. Subventions d'équilibre aux établissements publics.....	155,2	162 (b)	+ 4,37%
Subventions à l'enseignement privé ...	504,2	584,9 (c)	+ 16%
Autres actions éducatives en milieu rural .....	66,7	96,7	+ 45%
dont			
. Apprentissage .....	30,8	44,0 (d)	+ 43%
. Stages de préparation à l'installation ..	-	10,4 (e)	-
. Postes FONJEP .....	2	5,8 (f)	+ 190%
Actions en faveur du développement ..	-	10,0 (g)	-
Bourses et transports scolaires .....	165,3	172,7	+ 4,4%
Divers .....	4,2	2,4 (h)	- 42,8%
<b>Total des dépenses ordinaires.....</b>	<b>2 130,7</b>	<b>2 454,8</b>	<b>+ 15,2%</b>
<b>DEPENSES EN CAPITAL</b>			
Autorisations de programme .....	168	191,2	+ 13,8%
dont			
. enseignement public.....	162	173	+ 18,8%
. enseignement privé .....	16	18,2	+ 13,7%
Crédits de paiement .....	121,9	128,5	+ 5,4%
<b>TOTAL DEPENSES ORDINAIRES + CREDITS DE PAIEMENT ....</b>	<b>2 252,6</b>	<b>2 583,3</b>	<b>+ 14,7%</b>

Les chiffres qui figurent pour l'année 1983 incluent les transferts opérés au titre de la dotation globale d'équipement.

(a) La progression des crédits correspond à l'actualisation des dotations, à la création des 100 emplois nouveaux, aux mesures de régularisation d'emplois.

(b) Progression apparente de 4,37%, progression réelle de 8,4% si l'on tient compte du transfert de crédits correspondant à la régularisation de la situation des agents payés sur le budget des établissements.

(c) Progression de 16% par rapport à l'inscription budgétaire 1982 et de 5,3% par rapport au crédit total utilisé en 1982 compte tenu du report de 51 millions de francs des années précédentes.

(d) Le chiffre de 44 millions de francs représente l'effort consacré en 1983 à l'apprentissage agricole. C'est ce chiffre qu'il faut comparer aux 30,8 millions de francs inscrits en 1982. Mais ne seront inscrits au budget de l'agriculture que 1,9 million de francs, compte tenu de la mesure de décentralisation. Le solde des crédits, soit 42,1 millions de francs, figurera au budget des services généraux du Premier ministre (chapitre 43.06, art. 10).

(e) Stages organisés en application du décret 81.246 du 17 mars 1981 lancés en 1982 sur des crédits de la conférence annuelle et qui se traduiront en 1983 par une inscription budgétaire permettant d'accueillir plus de 15 000 stagiaires à ce titre.

(f) Le budget 1983 pérennise la participation du ministère de l'agriculture au financement de 100 nouveaux postes d'animateurs « FONJEP » à la suite des décisions de la conférence annuelle de novembre 1981. Ce financement s'ajoute à celui des 56 postes déjà pris en charge par la D.G.E.R.

(g) Le financement de l'expérimentation dans les exploitations des lycées agricoles dans le cadre du R.N.E.D. amorcé en 1982 grâce à des crédits dégagés en cours d'année sera assuré dès 1983 par une inscription budgétaire.

(h) La diminution des crédits qui apparaît ici résulte essentiellement de la suppression des crédits jusqu'à présent consacrés à l'opération « mille stages » à l'étranger.

### **III. - LA MODERNISATION DES STRUCTURES D'EXPLOITATION ET LES OPERATIONS D'AMENAGEMENT FONCIER**

#### **1. Les incitations à la cessation d'activité par les exploitants âgés**

Les crédits consacrés au financement de l'indemnité viagère de départ (I.V.D.) passent de 1,1 milliard de francs à 1,34 milliard de francs en 1983, soit un accroissement de 21,5%.

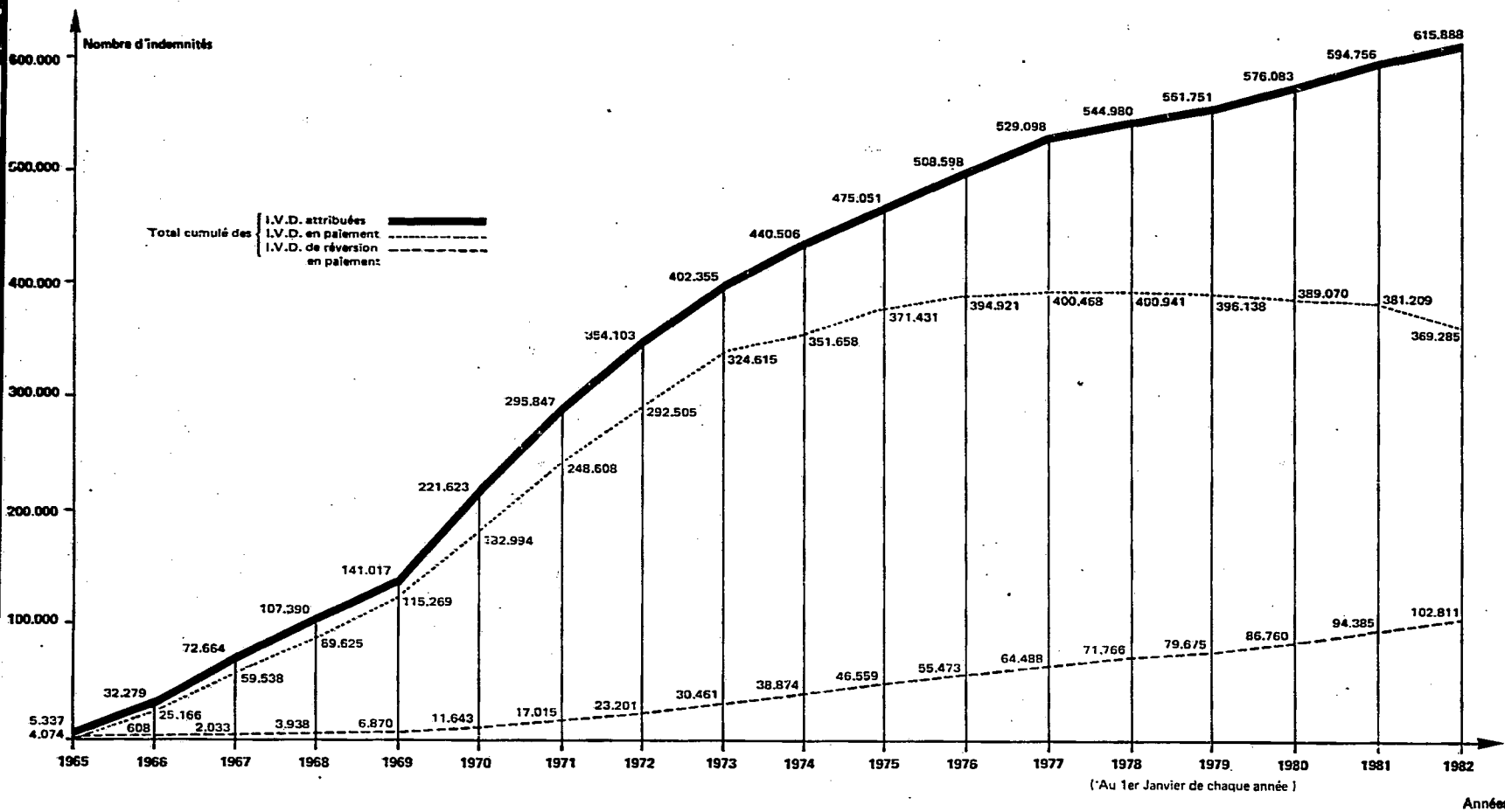
On observera que cette augmentation n'entraînera pas de majoration de l'I.V.D. mais qu'elle correspond uniquement à l'accroissement du nombre des exploitants âgés susceptibles de la percevoir.

#### **2. La dotation d'installation des jeunes agriculteurs**

Conformément aux engagements pris par les Gouvernements successifs, la dotation jeunes agriculteurs (D.J.A.) fait l'objet de crédits globaux dont le montant aura été multiplié par 2,4 en deux ans. Simultanément, le nombre des bénéficiaires de la D.J.A. est passé de 9 780 en 1980 à 13 000 en 1982.

Au 1er juillet 1982, le montant de la D.J.A. s'établissait comme suit : 135 000 francs en zone de montagne, 84 000 francs en zone défavorisée et 65 000 francs sur le reste du territoire. Les organisations professionnelles agricoles font observer que l'accroissement du nombre des bénéficiaires de la D.J.A. et les modulations opérées au plan départemental conduisent à contester que le montant de cette subvention ait été effectivement doublé en deux ans.

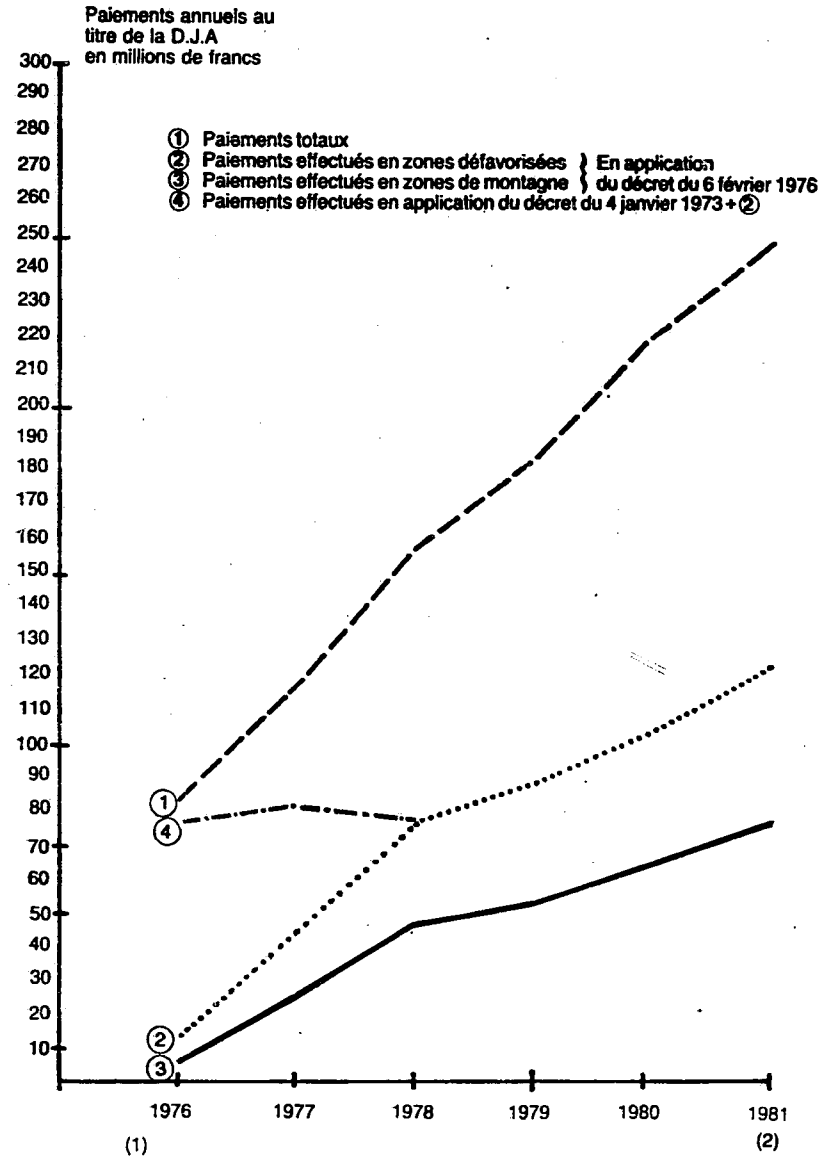
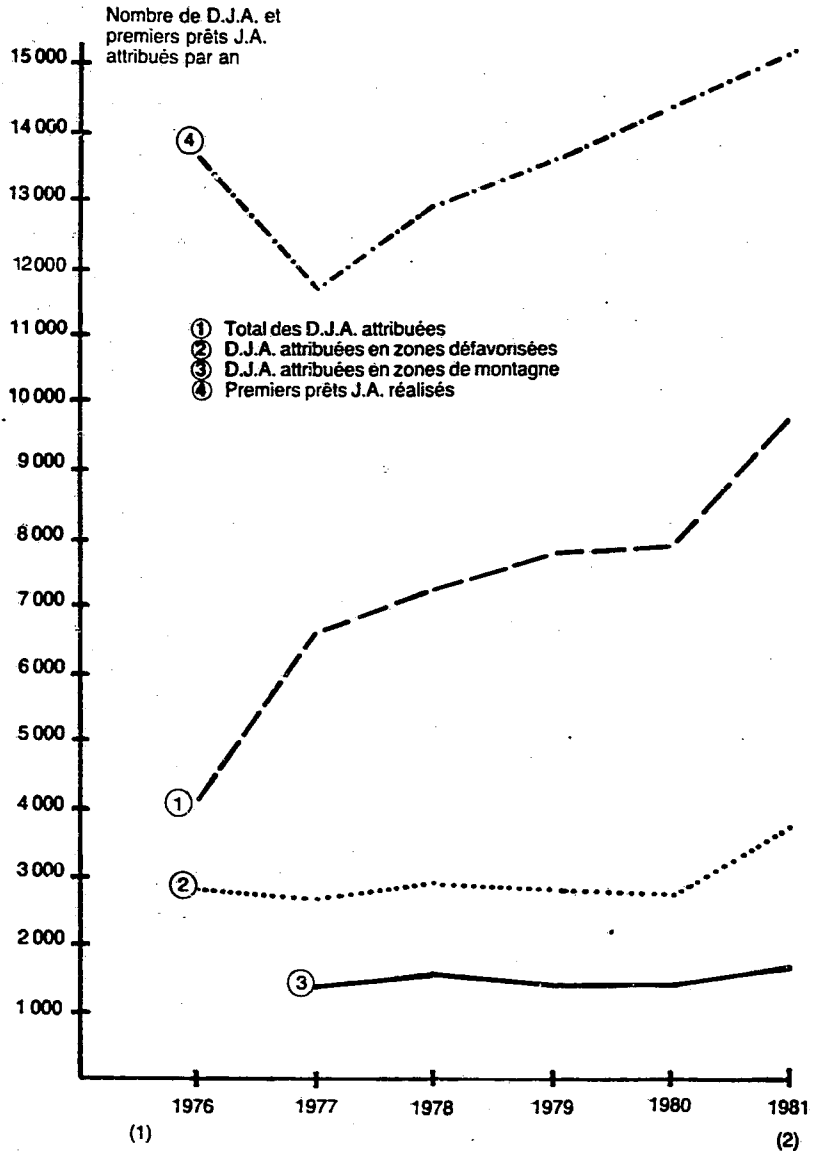
# L'INDEMNITE VIAGERE DE DEPART (I.V.D.)



Source : Ministère de l'agriculture (direction de l'aménagement).



# L'INSTALLATION DES JEUNES AGRICULTEURS DE 1976 A 1981



(1) Pour 1976, les données statistiques ne permettent pas de distinguer la zone de montagne.  
 (2) A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1981, harmonisation des zones avec le zonage au sens de la directive n° 75/268.  
 Source : Ministère de l'Agriculture (Direction de l'Aménagement) — C.N.A.S.E.A.

### **3. Les opérations groupées d'aménagement foncier (O.G.A.F.)**

Instituées par un décret du 8 juin 1970, les O.G.A.F. présentent l'intérêt de coupler des actions d'incitation à la cessation d'activités par des exploitants âgés et d'installation de jeunes agriculteurs dans une même petite région. La formule des O.G.A.F. est donc particulièrement appropriée pour la mise en oeuvre d'une politique des structures guidée par l'objectif de promouvoir l'installation des jeunes agriculteurs. Les opérations groupées d'aménagement foncier sont exécutées par les associations départementales pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (A.D.A.S.E.A.) dont l'action est coordonnée par le C.N.A.S.E.A..

En 1982, celui-ci a disposé au total de 80 millions de francs pour financer de telles opérations (40 millions de crédits budgétaires et 40 millions dégagés au titre de la conférence annuelle de 1981).

Les projets de mise à l'étude d'O.G.A.F. en 1983 permettent de prévoir des besoins de financement de l'ordre de 80 millions de francs, or les crédits inscrits pour ces opérations dans le projet de loi de finances pour 1983 s'élèvent seulement à 44,56 millions de francs au lieu de 40 millions de francs en 1982.

Même si l'on tient compte des concours que les départements et l'Office des vins pourront apporter à la préparation d'O.G.A.F., il semble que ces crédits soient nettement insuffisants pour mener les actions d'amélioration structurelle que permettent les O.G.A.F..

### **4. Les intervention des S.A.F.E.R.**

Les crédits de fonctionnement accordés aux S.A.F.E.R. passent de 87,67 millions de francs à 94,74 millions de francs, soit une progression de 8%.

Au titre des dépenses de fonctionnement, les dotations accordées aux S.A.F.E.R. passent de 10 à 15 millions de francs en autorisations de programme alors que les crédits de paiement correspondants diminuent de 30 millions de francs à 2,56 millions de francs.

La ligne budgétaire nouvelle créée dans le budget de 1982 en faveur du financement d'actions spécifiques dans le domaine foncier voit ses crédits s'accroître de 60%, passant de 50 millions de francs à 80 millions de francs. Ces crédits devaient permettre la mise en oeuvre de nouvelles procédures foncières telles que la location de terres par les S.A.F.E.R. à de jeunes exploitants agricoles.

Il convient d'observer en l'absence de réforme foncière que les dotations dégagées au titre du budget de 1982 n'ont pas été utilisées, cependant que la perspective de voir des S.A.F.E.R. à effectuer des locations a contribué à restreindre les achats de terres agricoles et par conséquent à provoquer une détérioration de la situation financière des S.A.F.E.R..

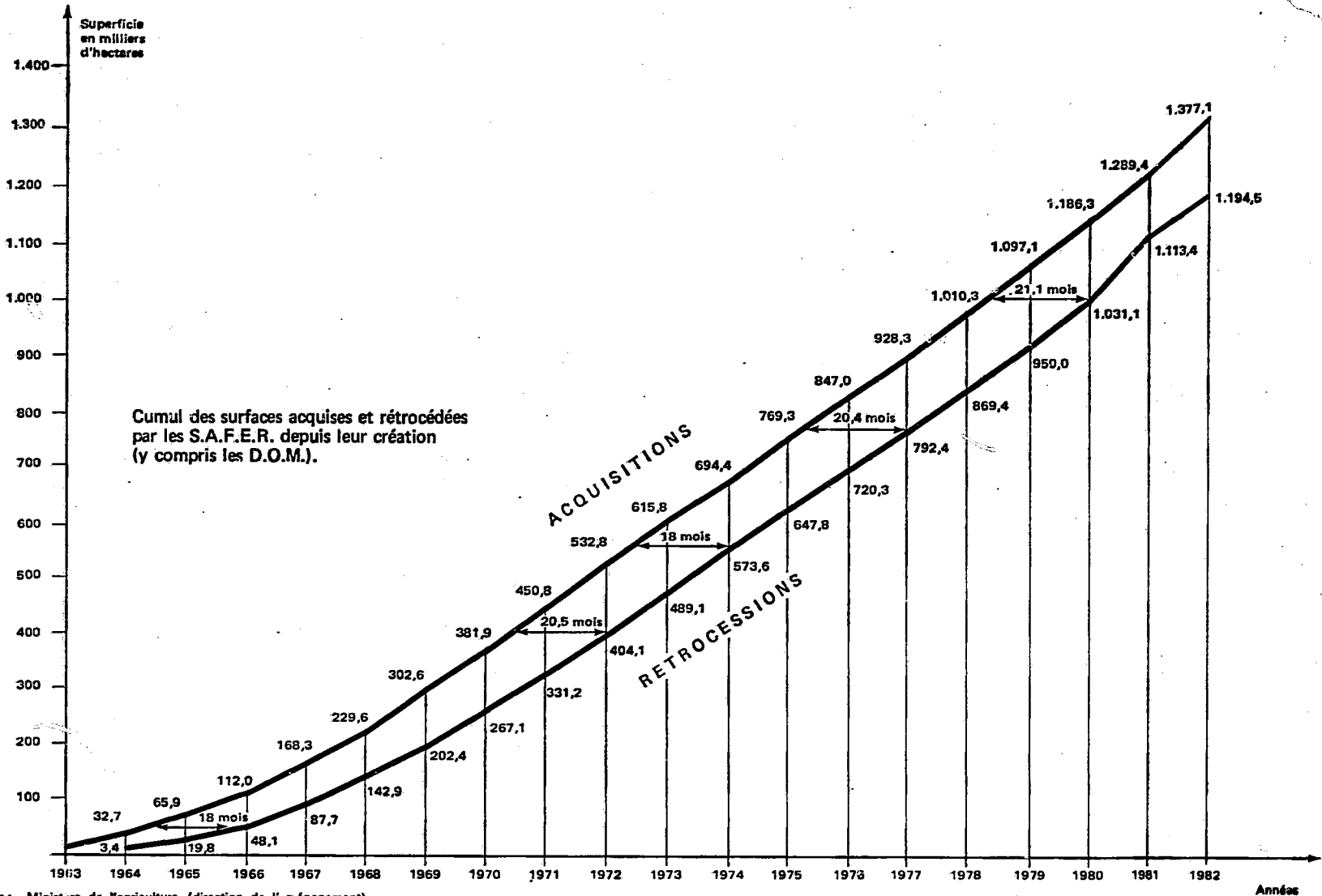
Comme le montre le tableau ci-dessous, l'année 1981 a vu se poursuivre la dégradation du marché foncier agricole : en valeur réelle, le prix des terres a baissé de 8,2%, les transactions ont porté sur 480 000 ha, soit 1,5% de la superficie agricole utile, au lieu de 1,7% en 1980. Cette détérioration du marché foncier est principalement due à la diminution du revenu agricole qui réduit les facultés d'investissement. Elle retentit évidemment sur la situation financière des S.A.F.E.R..

#### L'EVOLUTION DU PRIX DES TERRES AGRICOLES DE 1976 A 1981

	1976	1977	1978	1979	1980	1980 (% annuels d'évolution)
Prix des terres Terres labourables	13,1	10,5	9,9	8,7	5,4	2,6
Prairies naturelles	14,2	11,7	10,8	9,2	6,0	2,0
Val. courante Ensemble	13,5	11,0	10,2	8,9	5,6	2,4
Produit intérieur brut (P.I.B.)	9,9	8,4	9,8 (1)	10,4	11,3	11,5
Prix des terres Terres labourables	2,9	1,9	0,1 (1)	- 1,5 (1)	- 5,3	- 8,0
Prairies naturelles	3,9	3,0	0,9 (1)	- 1,1 (1)	- 4,8	- 8,5
Val. réelle Ensemble	3,3	2,4	0,4 (1)	- 1,4	- 5,1	- 8,2

(1) Chiffres légèrement rectifiés par rapport aux données précédemment publiées par suite de la révision de l'indice des prix du P.I.B..

# L'ACTIVITE DES SOCIETES D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL (S.A.F.E.R.)



Source: Ministère de l'Agriculture (direction de l'aménagement).

## 5. Le remembrement et les actions d'aménagement foncier

Conformément aux dispositions du projet de loi relatif aux transferts de compétences, la responsabilité de la mise en oeuvre du remembrement et des travaux connexes incombera à partir de 1983 au département. En conséquence, les crédits jusqu'alors inscrits dans le budget du ministère de l'agriculture en faveur du remembrement et des travaux connexes sont pour la plupart inclus dans la dotation globale d'équipement.

Cette caractéristique explique que les crédits consacrés à ces aménagements fonciers passent de 390 millions de francs en 1982 à 17 millions de francs en 1983 (autorisations de programme) et de 290 millions de francs à 182,7 millions de francs (crédits de paiement). Une ligne budgétaire nouvelle est créée pour assurer le financement d'opérations d'aménagement foncier qui ne figurent pas dans les programmes départementaux ; elle est dotée de 50 millions de francs en autorisations de programme et de 8 millions de francs en crédits de paiement.

Au sein de la dotation globale d'équipement inscrite dans le budget du ministère de l'intérieur, 363 millions de francs (en autorisations de programme) et 90,7 millions de francs (en crédits de paiement) sont prévus pour le financement des opérations d'aménagement foncier.

Si l'on ajoute aux crédits qui demeurent inscrits dans le budget du ministère de l'agriculture ceux figurant à la dotation globale d'équipement, les financements consacrés au remembrement et aux travaux connexes évoluent comme suit :

(millions de francs)

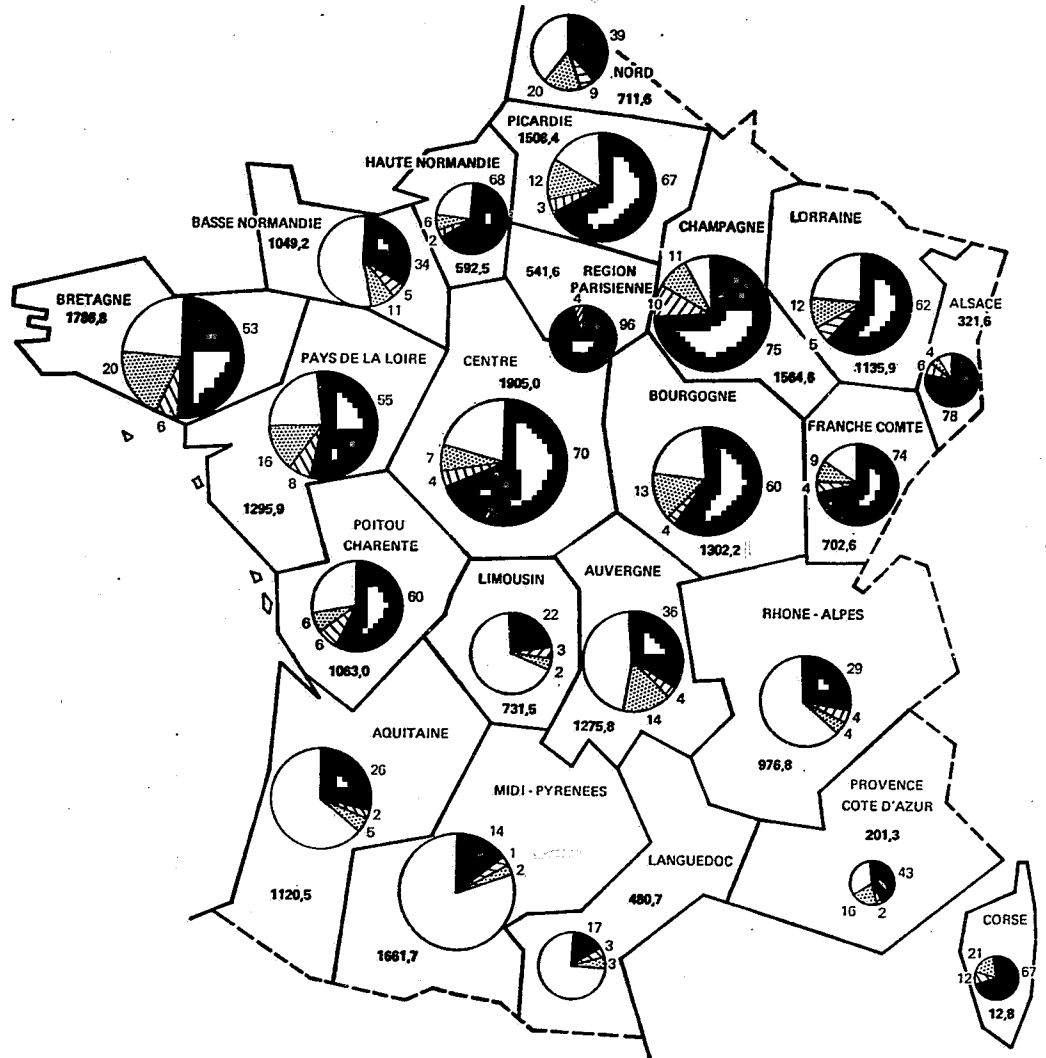
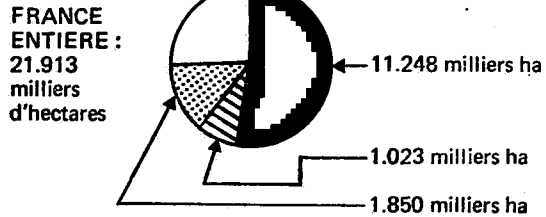
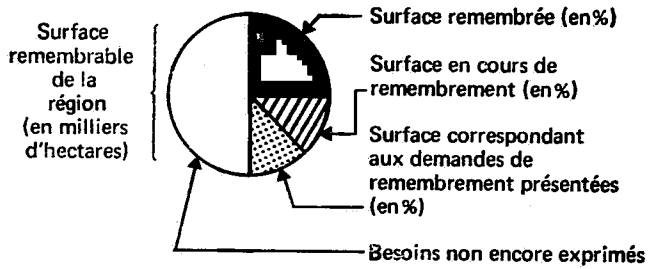
	1982	1983	Evolution en %
Autorisations de programme .....	389,64	429,68	+ 10,3
Crédits de paiement .....	290	281,4	- 3

En 1981, la répartition du financement du remembrement s'établissait comme suit : 62% des dépenses étaient prises en charge par l'Etat, 26% par les collectivités locales et les particuliers, 12% par les maîtres d'ouvrage de grands travaux.

La stagnation du montant des autorisations de programme et la diminution des crédits de paiement affectés au remembrement font craindre qu'un retard soit pris dans la réalisation de ces opérations d'aménagement foncier dont la mise en oeuvre est pourtant décisive pour l'amélioration de la productivité des exploitations. Au rythme actuel, il faudra en effet 20 ou 30 ans pour achever le premier remembrement des terres agricoles.

# LE REMEMBREMENT RURAL

## ETAT D'AVANCEMENT DU REMEMBREMENT AU 1er JANVIER 1982 :



Source : Ministère de l'agriculture (direction de l'aménagement)

## 6. L'hydraulique agricole

De même que pour le remembrement, les opérations d'hydraulique agricole d'intérêt régional et local seront confiées à partir de 1983 au département. Il s'ensuit une diminution de 19% du montant des autorisations de programme consacrées aux travaux d'hydraulique agricole d'intérêt régional (207 millions de francs en 1982, 166 millions de francs en 1983) et une baisse de 52% des crédits de paiement (185 millions de francs en 1982, 89 millions de francs en 1983). Cette diminution des crédits du ministère de l'agriculture est compensée en partie par les sommes inscrites dans la dotation globale d'équipement : 67,7 millions de francs en autorisations de programme, 16,9 millions de francs en crédits de paiement).

L'addition des crédits consacrés aux travaux d'hydraulique agricole de caractère régional par le budget du ministère de l'agriculture et de ceux de la dotation globale d'équipement donne l'évolution suivante :

	1982	1983	Evolution en%
Autorisations de programme .....	207	233,7	+ 13
Crédits de paiement .....	184,56	106,24	- 42



Il importe de noter un accroissement de 14,6% des dotations (238 millions de francs en 1982, 273 millions de francs en 1983) en autorisations de programme allouées aux compagnies d'aménagement régional qui exécutent notamment des travaux d'hydraulique agricole.

Les opérations d'hydraulique agricole qui dépassent le cadre géographique d'une petite région naturelle demeurent d'intérêt national ; elles sont donc financées exclusivement par le budget de l'Etat. En 1983, les crédits consacrés par le ministère de l'agriculture à ces grands travaux passent de 78 millions de francs à 89 millions de francs en autorisations de programme, soit une progression de 14% ; les crédits de paiement correspondants diminuent par contre de 48% : 66 millions de francs en 1982, 44,5 millions de francs en 1983.

Il est probable que cette diminution des crédits effectivement disponibles en 1983 pour le financement de l'hydraulique agricole conduite à faire appel au fonds de concours financé par les excédents de la Caisse nationale de Crédit agricole pour compenser le désengagement financier de l'Etat en ce domaine.

**CRÉDITS DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE  
TRANSFÉRÉS AU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
AU TITRE DE LA DOTATION GLOBALE D'ÉQUIPEMENT**

*(Autorisations de programme, milliers de francs)*

Libellé (nomenclature 1983)	Chap. Art.	1982		1983	
		Loi de finances	dont référence D.G.E.	Loi de finances agriculture	D.G.E.
<b>I - DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT</b>					
<b><u>AUTORISATIONS DE PROGRAMME</u></b>					
<b><u>ADAPTATION DE L'APPAREIL DE PRODUCTION AGRICOLE</u></b>	<b>61-40</b>				
- Aménagements fonciers	20	389 640	(321 440)	16 900	362 780
- Travaux d'hydraulique : opérations d'intérêt régional	50	207 000	( 60 000)	166 000	67 720
- Aménagement fonciers : actions hors programme départementaux (nouveau)	80	-	-	50 000	-
		<u>596 640</u>	<u>(381 440)</u>	<u>232 900</u>	<u>430 500</u>
<b><u>AMELIORATION DU CADRE DE VIE ET AME- NAGEMENT DE L'ESPACE RURAL</u></b>	<b>61-80</b>				
- Eau et assainissement	10	70 000	( 48 400)	1 614	54 600
- Batiments d'habitation	21	5 000	( 5 000)	-	5 600
- Habitat autonome des jeunes agricul- teurs	22	24 000	( 24 000)	-	27 100
- Aménagement d'accueil, d'animation et de loisirs	30	35 000	( 26 100)	-	29 400
- Investissements dans les régions cou- vertes par les plans d'aménagement rural et parcs naturels régionaux	40	15 000	( 5 000)	10 000	5 600
- Etudes d'aménagement rural hors pro- grammes départementaux - Assistance architecturale et paysagère (nouveau)	50	-	-	13 000	-
- Actions de développement et d'invest- tissement coordonnés (nouveau)	60	-	-	26 400	-
- Création et protection des jardins familiaux	70	2 000	( 2 000)	-	2 300
- Etudes d'aménagement rural d'intérêt local	80	18 000	( 6 000)	-	6 800
- Electrification rurale	90	75 000	( 73 600)	1 000	83 100
		<u>244 000</u>	<u>(190 100)</u>	<u>52 014</u>	<u>214 500</u>
<b><u>INCITATION AU REGROUPEMENT COMMUNAL</u></b>	<b>61-89</b>				
- Incitation au regroupement communal	10	5 000	( 5 000)	-	5 600
<b><u>FORETS : ACQUISITIONS ET TRAVAUX</u></b>	<b>61-92</b>				
- Aménagements des espaces verts fores- tiers : travaux	70	8 000	( 4 000)	4 000	4 500
<b>TOTAUX.....</b>		<u>853 640</u>	<u>(580 540)</u>	<u>288 014</u>	<u>655 100</u>
<b>II - TRANSFERT DE COMPETENCE DE L'ETAT AUX COLLECTIVITES LOCALES</b>					
<b><u>CREDITS DE PAIEMENT</u></b>					
<b><u>ENSEIGNEMENT ET FORMATIONS AGRICOLES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT</u></b>	<b>43-22</b>				
- Centre de formation d'apprentis	43	30 784	( 30 784)		
- Formation professionnelle (nouveau)	60	-	-	1 860	42 186

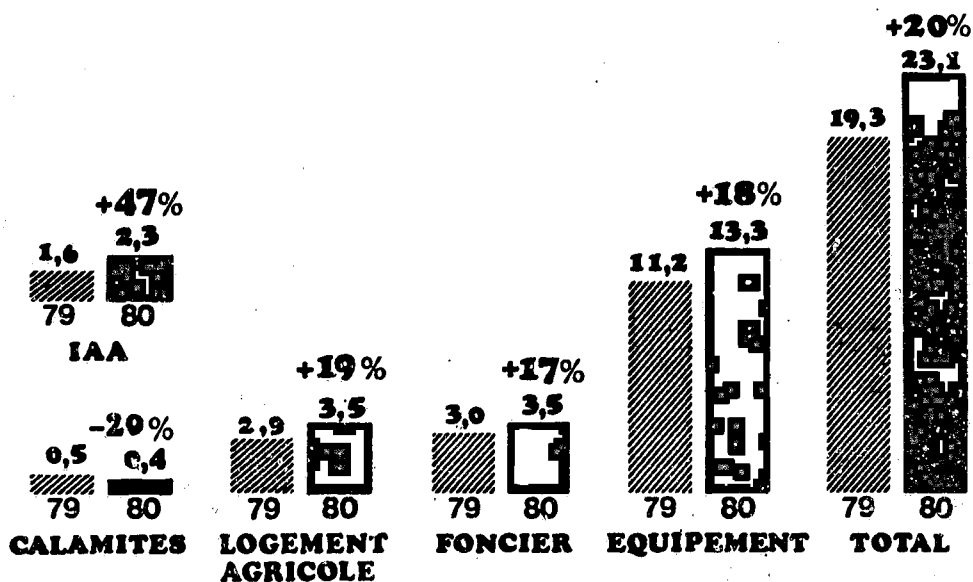
#### **IV.- LES PRETS BONIFIES DU CREDIT AGRICOLE**

Le montant total de la charge correspondant à la bonification des prêts du Crédit agricole passe de 6,2 milliards de francs en 1982, à 6,6 milliards de francs en 1983, soit une progression de 5,4%. Cette diminution en valeur réelle du coût de la bonification obligera la Caisse nationale à opérer des modifications dans l'utilisation et le choix des ressources destinées au financement des prêts bonifiés. A cet égard, on notera que 650 millions de francs ont été supprimés par rapport au montant des services votés.

Il convient en outre d'observer que l'achèvement de la fiscalisation à régime normal des bénéfices réalisés par le Crédit agricole, aura pour conséquence une sensible diminution des excédents de la Caisse nationale. On peut cependant escompter que l'extension des compétences géographiques et économiques du Crédit agricole acquise en application du décret du 9 avril 1982 permettra un accroissement des ressources propres à la « Banque verte ».

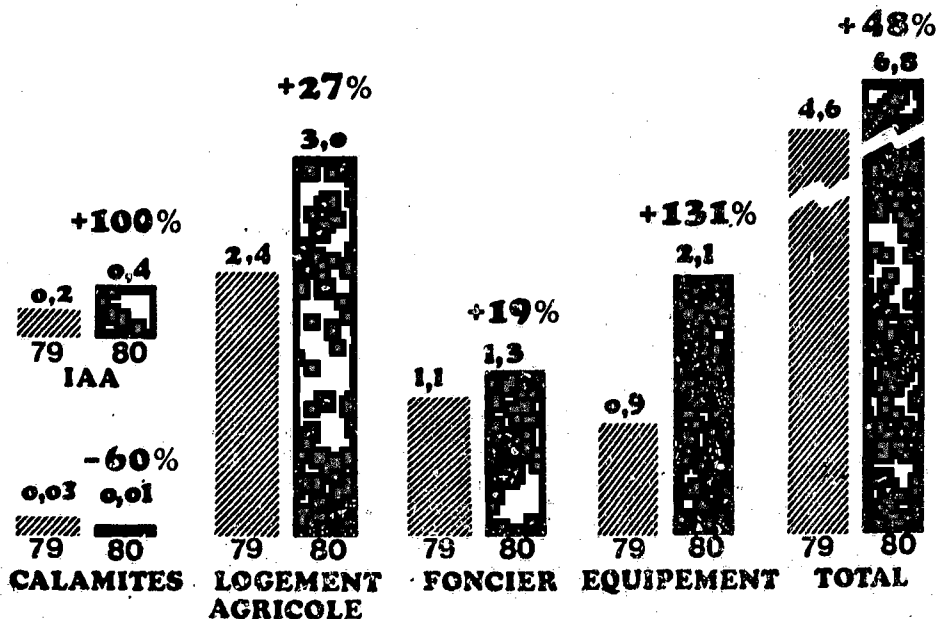
## REALISATIONS DE PRÊTS LMT A L'AGRICULTURE ET AUX IAA

en milliards



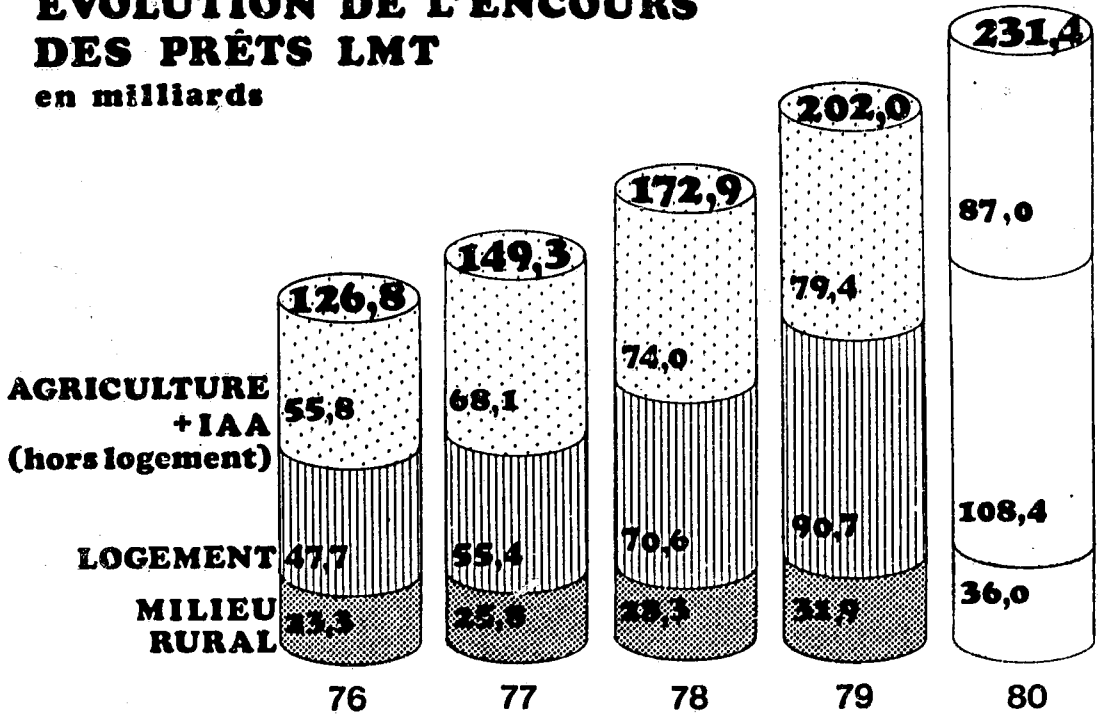
## REALISATIONS DE PRÊTS NON BONIFIÉS AGRICILES SUR AVANCE

en milliards



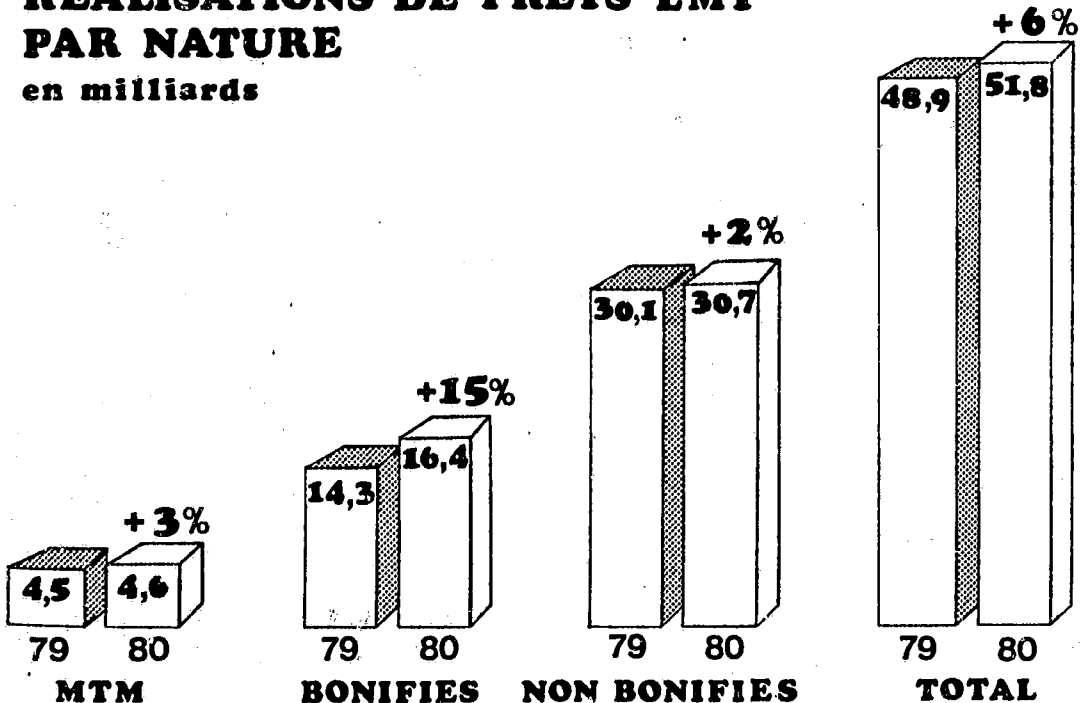
## EVOLUTION DE L'ENCOURS DES PRÊTS LMT

en milliards



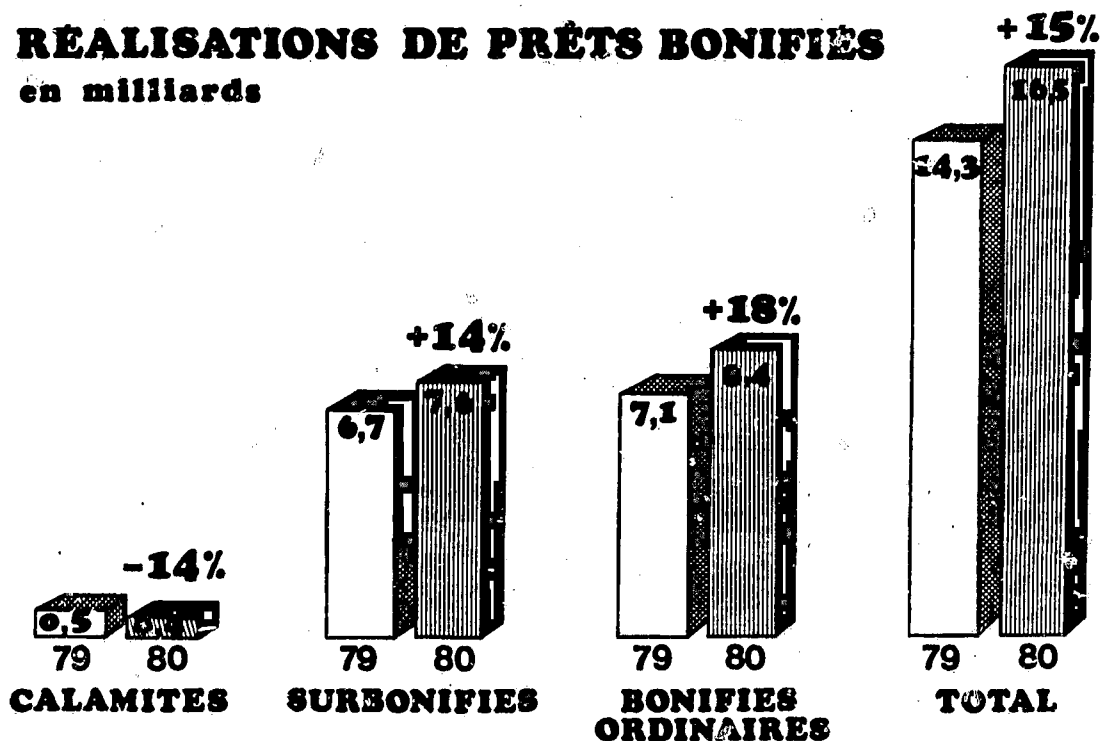
## RÉALISATIONS DE PRÊTS LMT PAR NATURE

en milliards



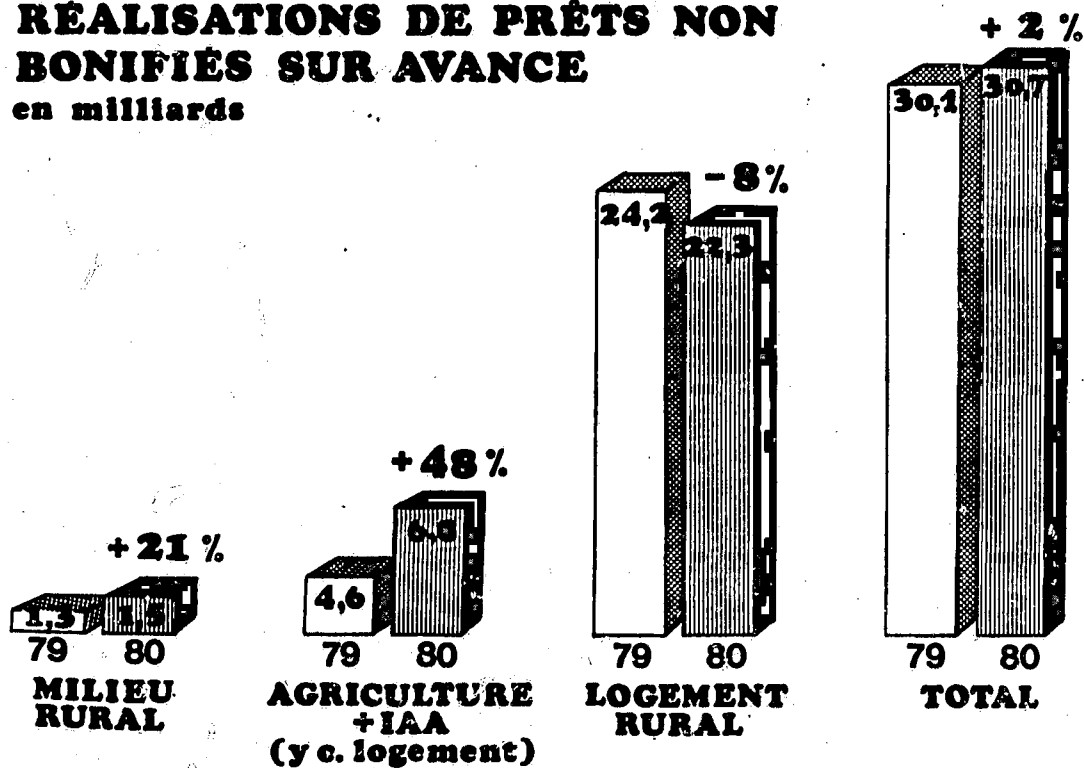
## RÉALISATIONS DE PRÊTS BONIFIÉS

en milliards



## RÉALISATIONS DE PRÊTS NON BONIFIÉS SUR AVANCE

en milliards



## **V.- L'ORGANISATION DES MARCHES ET LA VALORISATION DES PRODUCTIONS**

### **A. L'ORGANISATION DES MARCHES**

La création des offices d'intervention dans le secteur agricole, conformément aux dispositions de la loi du 6 octobre 1982 marque déjà les choix budgétaires effectués au titre des interventions économiques. Globalement, les crédits consacrés par la direction de la production et des échanges à la valorisation de la production agricole (subvention économique, orientation des productions, et aides techniques) passent de 3,48 milliards de francs en 1982 à 3,64 milliards de francs en 1983, soit un accroissement de 4,4% en francs courants. Cette diminution en termes réels s'explique pour une part par le fait que le Gouvernement avait déjà inscrit dans le budget pour 1982 des crédits destinés au financement des nouveaux offices. Tel est le cas notamment pour l'Office des vins dont la dotation passe de 679 millions de francs en 1982, à 567 millions de francs en 1983 (- 16,7%).

La présentation des dotations allouées à l'Office national interprofessionnel des céréales fait l'objet d'une modification consistant dans l'identification des crédits consacrés à l'aide alimentaire. Si l'on réintègre les sommes correspondantes, les dotations de l'O.N.I.C. passent de 304 millions de francs en 1982, à 312 millions de francs en 1983, soit une progression de 2,6%.

La dotation consacrée à l'Office des viandes connaît un sensible accroissement : 123,6 millions de francs en 1982, 172,2 millions de francs en 1983, soit + 39%. Cet accroissement est destiné à financer la part nationale des différentes mesures d'intervention en faveur du bétail et des viandes décidées dans le cadre de la Communauté.

La ligne budgétaire destinée au financement du Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles (F.O.R.M.A.) est complétée

dans sa présentation en vue de concourir au financement des nouveaux offices (lait, fruits et légumes, plantes à parfum). Les crédits correspondant passent de 1,72 milliard de francs en 1982 à 1,96 milliard de francs en 1983, soit une progression de 13%.

Le faible accroissement en francs courants des dotations destinées au financement de l'organisation des marchés (+ 4,4% en francs courants) confirme les craintes formulées par votre commission lors de l'examen du projet de loi relatif à la création d'offices d'intervention dans le secteur agricole. Il ne semble pas en effet réaliste de prévoir que les dotations budgétaires pour 1983 permettront d'assurer le financement des établissements publics existants et des offices nouveaux en cours de création. Dès lors, on voit mal comment il sera possible d'assurer le financement de ces offices sans opérer un prélèvement sur les cotisations ou les taxes parafiscales dont bénéficient les organisations interprofessionnelles.

## ***B. LES EQUIPEMENTS DE STOCKAGE ET DE CONDITIONNEMENT***

En termes d'autorisations de programme, les dotations consacrées aux investissements pour les équipements de stockage, d'abattage et de conditionnement passent de 163 millions de francs en 1982, à 175,4 millions de francs en 1983, soit un accroissement de 7,6%. Par contre, les crédits de paiement correspondants diminuent de 17% : 128,8 millions de francs en 1982, 106,4 millions de francs en 1983. Cette évolution est particulièrement préjudiciable à l'amélioration des capacités de stockage, laquelle, dans des secteurs comme les fruits et légumes détermine la possibilité de faire face aux aléas de la production, dont la faculté d'effectuer une régulation des marchés ou des opportunités de vente à l'étranger.

Les seuls crédits de ce chapitre budgétaire qui connaissent une nette progression –mais il convient d'observer que les dotations demeurent limitées en valeur absolue– sont ceux consacrés au développement et à l'innovation technologique : 5 millions de francs au lieu de 2 millions de francs en autorisations de programme, 2 millions de francs contre 1,2 million de francs en crédits de paiement. Cet accroissement manifeste la priorité donnée tant par le ministère de l'agriculture que par le ministère de la recherche et de l'industrie à la promotion de technologies nouvelles dans le secteur agro-alimentaire. Notre collègue Pierre Jean-



brun consacre les développements de son rapport pour avis à ce thème de la recherche et de l'innovation technologique dans le domaine des industries agricoles et alimentaires.

### **C. LA VALORISATION DES PRODUCTIONS**

Les actions de sélection de race animale bénéficient d'un accroissement des crédits de 12% passent de 157 millions de francs en 1982 à 176 millions de francs en 1983.

Les dotations consacrées à la sélection végétale présentent aussi une sensible augmentation de l'ordre de 135% (1,25 millions de francs en 1982, 2,95 millions de francs en 1983).

Les crédits d'incitation à l'organisation des producteurs sont en accroissement de 12,3% (26,48 millions de francs en 1982, 29,77 millions de francs en 1983).

### **D. LES ACTIONS SPECIFIQUES A CERTAINES PRODUCTIONS OU A CERTAINES REGIONS**

La prime au maintien du troupeau des vaches allaitantes voit ses crédits diminuer de 10% : 433 millions de francs en 1982, 390 millions de francs en 1983. On comprend mal dès lors comment le ministère de l'agriculture peut affirmer que cette diminution des dotations ne traduit aucune inflexion de la politique nationale et communautaire en faveur de ces productions animales.

Les crédits consacrés au financement de l'indemnité spéciale de montagne (I.S.M.) passent de 560 millions de francs en 1982 à 647 millions de francs en 1983, soit une progression de 15,3%. On peut rappeler que les montants actuels de l'I.S.M. sont actuellement les suivants :

- 525 francs/U.G.B. en zone de haute montagne,
- 350 francs /U.G.B. en zone de montagne,
- 150 francs/U.G.B. en zone de piedmont,
- 130 francs/U.G.B. en zone défavorisée simple.

## **E. LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA PROMOTION ET DU CONTRÔLE DE LA QUALITÉ**

### **1. La lutte contre les maladies des animaux**

On doit déplorer une diminution très sensible des crédits consacrés à l'amélioration de l'état sanitaire du cheptel et à l'indemnisation des exploitants dont les bêtes ont été abattues par suite de contagion tuberculeuse ou brucellique : les dotations passent de 320 millions de francs en 1982 à 205 millions de francs en 1983, soit une diminution de 36%. Cette diminution est justifiée, par le ministère de l'agriculture, par la mise en place, à partir de 1983, d'une formule modulée d'indemnisation des éleveurs fondée sur l'ampleur du préjudice subi. Il convient certes d'observer que les cas de brucellose ont sensiblement diminué en 1982 : 70 000 au lieu de 100 000 l'année précédente, et que la tuberculose est elle-même en régression (22 000 cas en 1982 au lieu de 27 000 en 1981).

### **2. La protection et le contrôle sanitaire des végétaux**

Les crédits consacrés à ces actions s'élèvent à 9,13 millions de francs en 1983, au lieu de 8,45 millions de francs, soit une progression de 8%.

## FINANCEMENT DES ACTIONS DANS LE SECTEUR DE LA PRODUCTION ET DES ECHANGES

### A. - SUBVENTIONS AUX OFFICES D'INTERVENTION

(millions de F)

	Votés en 1982	Variation	Projet de L.F.I. 83	83/82 %
F.O.R.M.A. et nouveaux offices (ch. 44-54, art. 10) .....	1 724,830	+ 225,848	1 950,678	+ 13,1
Office des viandes (ch. 44-54, art. 60) .....	123,600	+ 48,515	172,115	+ 39,2
Office des vins (ch. 44-54, art. 20) dont mise en place du nouvel office .....	678,827 (200)	- 112,034	566,792 (report 82)	- 16,5
O.N.I.C. (ch. 44-54, art. 30) .....	304,000	- 256,090	47,909	-
dont aide alimentaire				+ 2,69
Aide alimentaire (ch. 44-54, art. 73 nouveau) .....		+ 264,000	264,000	-
Divers (ch. 44-54, art. 79 partie) .....	15,000		15,000	
<b>TOTAL .....</b>	<b>2 846,257</b>	<b>+ 170,239</b>	<b>3 016,494</b>	

### B. - FONCTIONNEMENT ET DEPENSES AU PROFIT D'ORGANISMES

(millions de F)

	Votés en 1982	Variation	Projet de L.F.I. 83	83/82 %
Service des nouvelles du marché (ch. 34-53 et ch. 34-94, art. 53) .....	6,072	+ 0,150	6,222	+ 2,5 %
Missions à l'étranger (ch. 34-90, art. 50) .....	1,540	+ 0,411	1,951	+ 26,7 %
Coopération technique aide au développement (ch. 37-11, art. 54 nouveau) .....	0	+ 2,500	2,500	actions nouvelles
Concours général agricole (ch. 37-11, art. 52) .....	1,112	+ 0,100	1,212	+ 9 %
Divers (ch. 37-11, art. 51 et 53 ; ch. 44-20, art. 43) .....	1,602	+ 0,051	1,653	+ 3,2 %
<b>TOTAL .....</b>	<b>10,326</b>	<b>+ 3,212</b>	<b>13,538</b>	

## **VI.- L'ACTION DE SOLIDARITE ET LA PROTECTION SOCIALE EN AGRICULTURE**

### **A. L'AIDE AUX AGRICULTEURS EN DIFFICULTE**

Au cours de l'année 1982, 600 millions de francs ont été consacrés au financement de plans de redressement pour des exploitations en difficulté. Cette mesure a été financée d'une part par des crédits inscrits dans la quatrième loi de finances rectificative pour 1981, d'autre part par 400 millions prélevés sur les excédents du Crédit agricole. Cette procédure a concerné environ 28 000 agriculteurs parmi lesquels 19 500 ont ou feront l'objet d'un plan de redressement agréé. L'aide apportée à ces exploitants a pris la forme d'une part d'un prêt de consolidation, d'autre part, d'une subvention accordée sur les crédits consacrés à cette action. Cette formule a soulevé certaines critiques de la part d'organisations professionnelles qui ont déploré la lenteur de la procédure et l'insuffisance des moyens financiers mobilisés pour assainir la situation d'une exploitation gravement touchée. En outre, cette formule d'intervention à caractère à la fois économique et social a mis à jour la notion de « faillite » dans le secteur agricole. Cette constatation conduit une nouvelle fois à préconiser la définition d'un véritable statut de l'entreprise agricole.

### **B. L'INDEMNISATION DES VICTIMES DE CALAMITES AGRICOLES**

La participation du budget de l'Etat au financement du Fonds national de garantie contre les calamités agricoles s'élèvera, en 1983, à 320 millions de francs au lieu de 305 millions de francs en 1982, soit une progression de 4,9%.

Constatant la faiblesse des taux d'indemnisation et la trop longue durée des procédures, en particulier dans le secteur de l'élevage, le Gou-

vernement a décidé la mise à l'étude d'une réforme de la loi de 1964 qui fixe les modalités d'indemnisation des victimes de calamités agricoles. Il s'agirait en particulier de mieux prendre en compte la diversité des productions, d'accroître la solidarité entre les exploitants et d'instituer une formule d'avances immédiates sur indemnisations.

### ***C. LA PROTECTION SOCIALE AGRICOLE***

Le budget annexe des prestations sociales agricoles (B.A.P.S.A.) est en augmentation de 12,15% pour les prestations par rapport à 1982 ; il atteindra ainsi, en 1983, 57,26 milliards de francs, au lieu de 51 milliards de francs en 1982.

Les cotisations professionnelles s'accroîtront de 16,5%, soit à un rythme nettement plus élevé que celui des prestations. De plus, si l'on tient compte de la diminution du nombre des exploitants cotisants, l'accroissement effectif des cotisations sera, en réalité, de l'ordre de 20%.

La subvention de l'Etat diminue de 27,8%, passant de 10 milliards de francs en 1982, à 7,3 milliards de francs en 1983, dont 2 milliards au titre des allocations familiales.

Les versements effectués par les autres régimes de protection sociale au titre de la compensation démographique augmentent de 24% (11,8 milliards de francs en 1982, 14,6 milliards de francs en 1983).

Au titre des dépenses, les prestations d'assurance-maladie devraient augmenter de 14%, les prestations vieillesse de 12,5% (celles-ci représentent 56% du total des dépenses du B.A.P.S.A.) et les prestations familiales de 7,8%.

On doit déplorer qu'en 1983, comme en 1982, aucune revalorisation spécifique aux retraites agricoles n'ait été mise en oeuvre ; les engagements formulés dans la loi d'orientation agricole de 1980 tendant à atteindre la parité entre les retraites agricoles et celles d'origine générale ne semblent donc pas pris en compte par le Gouvernement.

Cette progression est vivement dénoncée par les organisations professionnelles qui déplorent les conséquences du financement de leur régime de protection sociale sur leurs charges d'exploitation.

Lors de la discussion budgétaire à l'Assemblée nationale, le ministre de l'agriculture a indiqué qu'une modulation serait opérée dans le calcul des cotisations en sorte que les revenus cadastraux les plus élevés acquittent des cotisations plus fortes. Selon le ministre, cette mesure conduirait à ce que, pour les 2/3 des exploitants, la progression du taux des cotisations soit du même ordre que celle des prestations. Il convient d'indiquer qu'une telle péréquation ne sera en tout cas pas effectuée dans le cadre du budget mais mise au point par le Conseil supérieur des prestations sociales agricoles au début de l'année prochaine. Cette modulation ne fait du reste que différer une refonte plus fondamentale du mode de calcul des cotisations sociales agricoles dont l'objectif devrait être de prendre en compte la capacité contributive réelle des exploitants.

**Projet de BAPSA pour 1983**  
**(présentation simplifiée)**  
**Recettes**

(en millions de F)

	1982	1983	Augmentation par rapport à 1982	Pourcentage des recettes totales du BAPSA en 1983
Cotisations professionnelles	8 456	9 851	+ 16,5 %	17,2 %
Taxes sur produits	13 513	14 929,10	+ 10,48 %	26 %
dont T.V.A.	11 328	12 531	+ 10,88 %	22 %
Compensation démogra- phique	11 760	14 605,96	+ 24,20 %	25,5 %
Contribution CNAF (1)		2 771		4,8 %
Subvention Etat	10 025	7 255	- 27,83 %	12,7 %
dont contribution AF		2 044		3,6 %
Remboursement du F.N.S. pour le budget de l'Etat	7 298	7 844,10	+ 7,48 %	13,7 %
<b>TOTAL</b>	<b>51 052</b>	<b>57 256,16</b>	<b>+ 12,15 %</b>	<b>100 %</b>

(1) Caisse nationale d'allocations familiales

(2) Fonds national de solidarité

**Projet de BAPSA pour 1983  
(présentation simplifiée)**

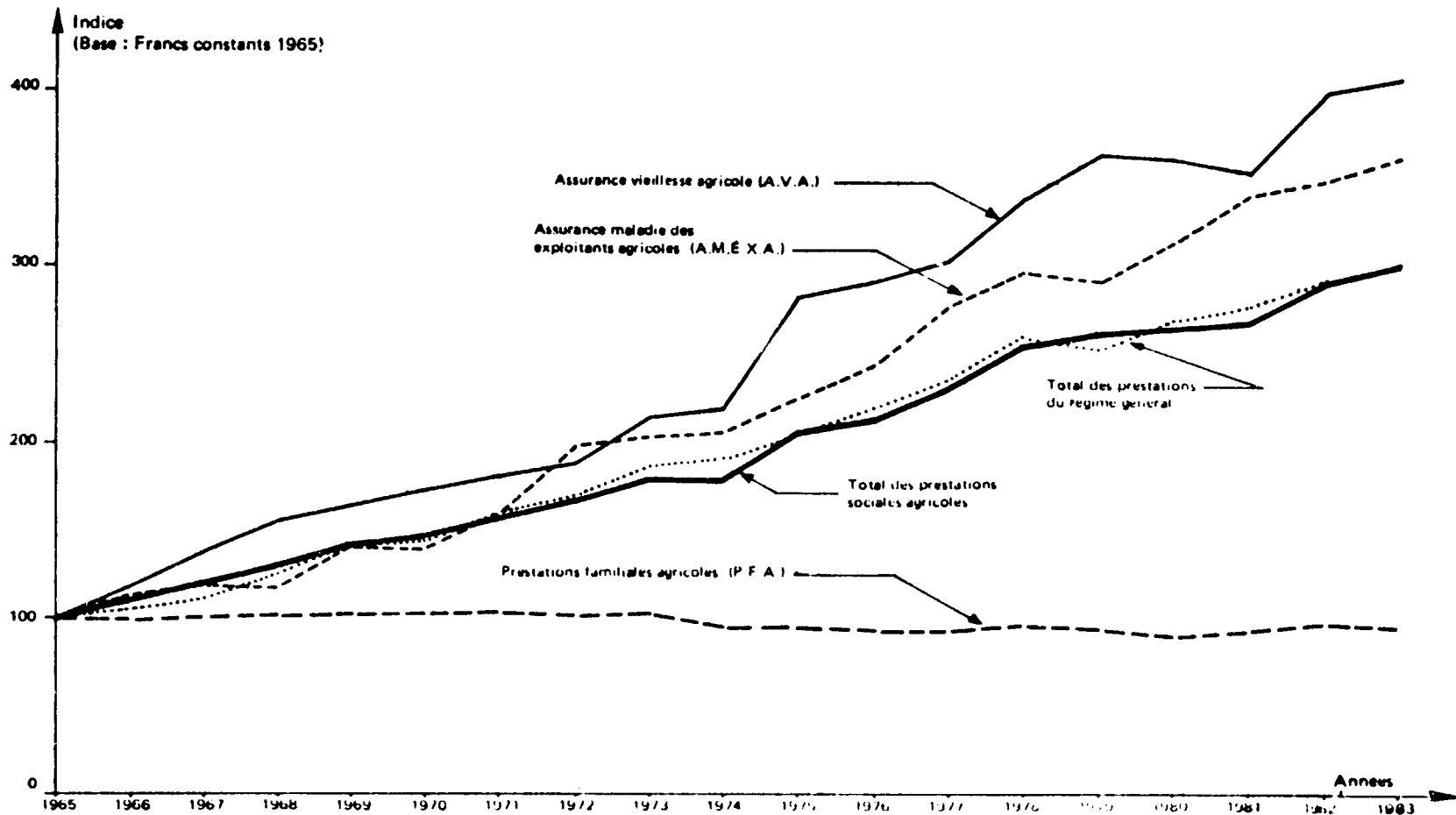
**Dépenses**

(en millions de F)

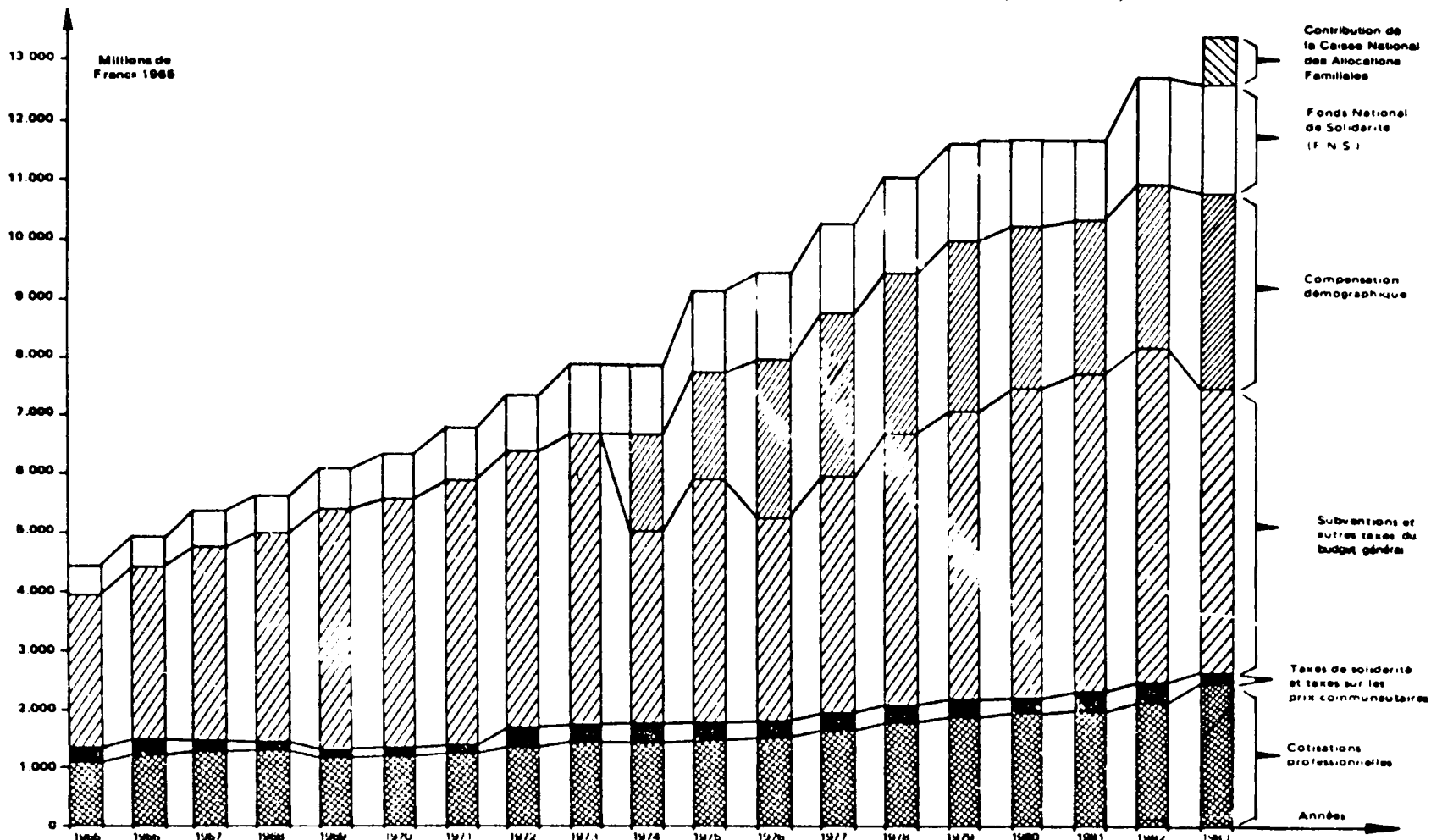
	BAPSA 1982	BAPSA 1983	Augmentation par rapport à 1982	BAPSA 1983 Pourcentage du total des dépenses
Assurance maladie, maternité et invalidité	15 789,69	17 928,39	+ 13,54 %	31,3 %
Prestations familia- les	5 890,86	6 342,61	+ 7,67 %	11,1 %
Vieillesse	28 672,02	32 252,08	+ 12,49 %	56,3 %
- retraites dont forfaitaires	17 229,28	19 416,33	+ 12,69 %	
en - retraites métro- proportion- pole nelles	4 157,47	4 947,73	+ 19 %	
- F.N.S.	6 926,44	7 443,80	+ 7,47 %	
Divers (fonds spécial, étudiants )	699,43	733,08	+ 4,81 %	1,3 %
<b>TOTAL</b>	<b>51 052</b>	<b>57 256,16</b>	<b>+ 12,15 %</b>	<b>100 %</b>



## EVOLUTION DES PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES (B.A.P.S.A.)



# FINANCEMENT DES PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES (B.A.P.S.A.)



## CONCLUSION

Dans le présent rapport pour avis, votre commission s'est limitée à l'examen des crédits consacrés à l'agriculture, proprement dite, en laissant le soin au rapporteur de la commission des affaires culturelles, M. René Tinant, d'explorer de manière plus détaillée l'évolution du budget de l'enseignement agricole. De même, votre commission des affaires économiques s'en remet à la compétence toute particulière de la commission des affaires sociales et à son rapporteur M. Louis Caiveau pour présenter le projet de budget annexe des prestations sociales agricoles (B.A.P.S.A.) pour 1983. Enfin, au sein même de notre commission, MM. Pierre Jeanbrun et Jules Roujon effectuent une analyse spéciale des crédits affectés respectivement aux industries agricoles et alimentaires, et à l'aménagement rural.

Pour formuler un avis sur les dotations budgétaires allouées à l'agriculture, dans le projet de loi de finances pour 1983, votre commission a vu sa démarche compliquée par la présentation même des crédits : les sommes figurant pour l'année 1982 dans le fascicule budgétaire de 1983 ne tiennent pas compte des crédits inscrits dans la loi de finances rectificative à la suite des travaux de la « Conférence annuelle de 1981 ». Elles n'intègrent pas non plus – et pour cause – les crédits d'investissement complémentaire prélevés sur les excédents de la caisse nationale de Crédit agricole. Enfin, le montant des crédits de paiement indiqué au titre de l'année 1982 correspond au budget voté et ne prend pas en compte les annulations intervenues en cours d'année.

L'examen par votre commission des crédits bénéficiant à l'agriculture et au milieu rural dans le budget de 1983 a suscité auprès de la majorité de ses membres trois sortes d'inquiétudes.

Inquiétude, tout d'abord, de voir la part de dépenses consacrées à l'agriculture dans le budget de l'Etat diminuer et de constater que ces crédits progressent moins que ceux de l'ensemble des budgets civils. Cette remarque s'avère particulièrement grave quelques mois avant le début du

IXe Plan. L'évolution du budget de l'agriculture en 1983 conduit à s'interroger sur le caractère prioritaire du développement de ce secteur parmi l'ensemble des activités économiques.

Incertitudes ensuite quant au montant réel des crédits d'équipement qui seront transférés aux départements dans le cadre de la dotation globale d'équipement. En effet, si l'on additionne les sommes qui figurent encore dans le budget du ministère de l'Agriculture et celles correspondantes transférées au budget du ministère de l'Intérieur au titre de la dotation globale d'équipement, on observe une diminution de 22 % du montant des crédits de paiement et une augmentation de 10,6 % des autorisations de programme. Cela conduit à nourrir des craintes quant à un relatif désengagement de l'Etat vis-à-vis des équipements agricoles et ruraux sous couvert de la décentralisation et du transfert des compétences.

Les délais nécessaires à la mise en place des nouvelles modalités des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales retarderont en outre probablement la mise en œuvre des programmes d'aménagement et d'équipement.

Enfin, votre commission est très préoccupée par l'accroissement du taux des cotisations sociales : 16 %, qui n'est pas compensée par une amélioration des prestations qui ne progressent que de 12,5 %. Cette majoration des cotisations sociales va lourdement grever les charges d'exploitation des agriculteurs.

C'est parce que ces caractéristiques lui semblent graves pour l'avenir de notre économie agricole et pour le revenu des exploitants que votre commission tient à attirer l'attention de notre Haute Assemblée sur les insuffisances du budget de l'agriculture 1983.

Votre commission s'en remet donc à la **sagesse du Sénat** pour le vote de ce budget.

## AUDITION DU MINISTRE

La commission, présidée par M. Michel Chauty, Président, a procédé, le mercredi 17 novembre, à l'audition de Madame Edith CRESSON, Ministre de l'agriculture, sur le budget de son département ministériel.

1982, sera, selon toute probabilité, une bonne année agricole, a tout d'abord indiqué le ministre. Les résultats provisoires dont on peut disposer actuellement permettent en effet de prévoir que le revenu agricole se maintiendra ou sera en progression au cours de la présente année.

Le ministre a ensuite présenté la situation des principaux secteurs de la production agricole à la fin du troisième trimestre de 1982. En dépit de ces résultats, globalement favorables, il conviendra d'apporter une aide significative aux agriculteurs des régions frappées par la sécheresse. Les résultats favorables, prévisibles pour 1982, sont dus, outre la situation positive des récoltes, à une modération de l'accroissement des coûts de production. Enfin, il convient de souligner que le Gouvernement français a obtenu une augmentation moyenne des prix agricoles communautaires de l'ordre de 13 % pour la campagne 1982.

Madame Cresson a ensuite présenté les principales orientations de la politique agricole conduite par le Gouvernement au cours des derniers mois. Elle a confirmé que le but de la France, dans la perspective d'une réforme de la politique agricole commune, était de parvenir à une garantie des prix différenciés en fonction des quantités livrées. A cet égard, une première décision est intervenue, consistant à exempter d'un point de coresponsabilité pour les 60 000 premiers litres de lait livrés par chaque exploitant. Le Gouvernement français s'est en outre employé à obtenir un renforcement de l'application du principe de la préférence communautaire, en particulier dans le secteur des produits de substitution aux céréales. Enfin, un progrès décisif a été accompli en faveur des productions méditerranéennes par la mise en place du nouveau règlement viti-vinicole qui garantit une rémunération de 82 % du prix d'orientation pour les vins de table.

Au niveau national, la principale réforme mise en œuvre a consisté dans le vote par le Parlement de la loi relative à la création d'offices d'intervention dans le secteur agricole.

Le ministre de l'agriculture a tenu à souligner qu'elle avait tenu à manifester une attitude de dialogue et de concertation vis-à-vis de l'ensemble des organisations professionnelles du secteur agricole. Ce comportement s'est notamment exprimé dans l'organisation de la conférence annuelle, dans la réforme des conditions d'élection des membres des chambres d'agriculture et dans la tenue des états généraux du développement agricole.

Les projets du Gouvernement en matière de politique agricole pour les mois qui viennent, confirment les orientations arrêtées au cours de l'année précédente. Pour ce qui concerne la politique agricole commune, la France s'attachera à obtenir le démembrement progressive des montants compensatoires monétaires négatifs institués à la suite de la dévaluation du francs et a sollicité nos partenaires pour qu'ils effectuent un démembrement des montants compensatoires monétaires positifs.

S'agissant des perspectives d'élargissement de la Communauté économique européenne à d'autres pays méditerranéens, la France maintient ses exigences quant à l'adaptation préalable de l'économie des Etats concernés, en sorte qu'ils soient en mesure d'observer les règles communautaires et en particulier celles qui régissent la politique agricole commune.

Le ministre de l'agriculture a ensuite présenté les principales priorités de la politique gouvernementale nationale dans le domaine agricole et agro-alimentaire : les objectifs prioritaires sont le développement de l'enseignement et de la formation professionnelle, l'installation des jeunes exploitants, l'amélioration de la protection sociale des exploitants et des retraités, le renforcement de l'organisation des marchés et la promotion des produits français à l'étranger, la poursuite d'une action soutenue en matière d'investissements productifs et d'équipement rural.

Dans le domaine de l'enseignement agricole, un effort tout particulier est consenti, dans le cadre du projet de loi de finances pour 1983, en faveur de l'enseignement public, puisque les établissements concernés bénéficieront d'une centaine de créations de postes supplémentaires. Dans le domaine de l'enseignement privé agricole, l'accroissement des dotations de 5,3 % sera abondé par une somme de 26 millions de francs qui sera dégagée par un amendement du Gouvernement au projet de loi de finances. Les dotations en faveur de l'apprentissage agricole, qui seront à l'avenir décentralisées, seront en progression de 43 %.

La politique menée en faveur de l'installation des jeunes exploitants et de l'amélioration des structures foncières demeure un objectif essentiel de la politique du Gouvernement, a confirmé le ministre. C'est pourquoi les crédits consacrés à la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs (D.J.A.) ont été majorés en sorte d'obtenir un doublement du montant de cette subvention entre 1980 et 1983.

Dans le domaine foncier, le parlement sera prochainement saisi d'un projet de loi dont les objectifs seront de renforcer les moyens juridiques et financiers en vue d'une meilleure maîtrise de la politique des structures et d'une amélioration des possibilités d'installation des jeunes exploitants.

Le budget annexe des prestations sociales agricoles (B.A.P.S.A.) s'élèvera en 1983 à 57,3 milliards de francs. Consciente de l'accroissement des charges d'exploitation engendré par une majoration de 21 % des cotisations sociales en 1982, le ministre de l'agriculture a présenté un projet de budget annexe des prestations sociales agricoles, qui prévoit une augmentation des cotisations de 16,5 % pour 1983 et une pondération de leurs montants qui permettra aux deux tiers des exploitants de voir leurs cotisations progresser au même rythme que celui des prestations.

En matière d'organisation des marchés, le budget de 1983 comporte les moyens nécessaires à la mise en place des nouveaux offices d'intervention dans le secteur agricole. Le ministre a souligné à cet égard que l'office des viandes bénéficiera de crédits majorés de 39 % par rapport aux dotations actuelles.

Un effort significatif est également consenti en faveur de la promotion des produits agricoles français sur les marchés étrangers (+ 21 %) ; les dotations dégagées seront utilisées conjointement par les offices spécialisés et par la Société pour l'expansion des ventes de produits agricoles et alimentaires (S.O.P.E.X.A.).

La valorisation des productions implique également un effort en matière de sélection animale, dont les crédits augmenteront de 12 %, et de sélection des espèces végétales, pour lesquelles les dotations seront doublées.

Madame Cresson a ensuite détaillé le montant des crédits consacrés aux équipements collectifs et aux services publics en milieu rural. Elle a précisé, à cet égard, que les conséquences de la décentralisation et du transfert des compétences se traduisent au plan budgétaire par une contribution, à hauteur de 655 millions de francs, du ministère de l'agriculture à la dotation globale d'équipement.

Aux crédits inscrits dans le projet de budget du ministère de l'agriculture et figurant à la dotation globale d'équipement, il convient d'ajouter les crédits du Fonds national de développement des adductions d'eau et du Fonds d'amortissement des charges d'électrification. Les crédits de ces deux fonds feront eux-mêmes l'objet d'un cersement sous forme de dotations globales aux départements, qui attribueront ensuite aux communes.

Le président Chauty, après avoir remercié le ministre de l'agriculture de son exposé très complet, a ensuite donné la parole à MM. Michel Sordel, Pierre Jeambrun et Jules Roujon, rapporteurs pour avis des différentes parties du projet de budget de l'agriculture.

M. Michel Sordel, rapporteur pour avis du budget de l'Agriculture, a attiré l'attention du ministre de l'agriculture sur la diminution prévisible des opérations de remembrement et d'aménagement foncier, qui semble résulter du montant total des dotations budgétaires correspondantes. Le rapporteur a exprimé le scepticisme des organisations professionnelles agricoles quant à la possibilité effective du doublement du montant de la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs.

Enfin M. Michel Sordel a attiré l'attention du Ministre sur les distorsions de concurrence dans le domaine des céréales entraînées par l'application abusive des systèmes de « trafics de perfectionnement actifs ».

Madame Cresson a indiqué au rapporteur que le montant de la dotation globale d'équipement permettrait une augmentation des crédits d'aménagement foncier de 10 % et de ceux consacrés à l'hydraulique agricole de 14 % (en termes d'autorisations de programme). Pour ce qui concerne la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs, une majoration des crédits, de l'ordre de 100 millions de francs, permettra de remplir l'objectif du doublement du montant de cette subvention dans la période 1980-1983.

L'application abusive de la formule des trafics de perfectionnement actifs a mobilisé l'attention des pouvoirs publics, qui ont demandé une enquête aux autorités communautaires.

M. Jules Roujon, rapporteur pour avis du budget de l'aménagement rural, a demandé au ministre de l'agriculture de lui donner des précisions sur le montant des dotations allouées au Fonds national des adductions d'eau et au Fonds d'amortissement des charges d'électrification et aux services publics en milieu rural.



Madame Cresson a indiqué que le montant des crédits du Fonds national des adductions d'eau sera maintenu en 1983 ; les dotations du Fonds d'amortissement des charges d'électrification devraient représenter une somme de 2 milliards de francs l'année prochaine. La logique de la décentralisation veut que l'utilisation de la dotation globale d'équipement soit déterminée librement par le conseil général dans chaque département.

M. Pierre Jeambrun, rapporteur pour avis du budget des industries agricoles et alimentaires, s'est inquiété du démembrement progressif des compétences du ministère de l'agriculture. Il a demandé au ministre des précisions sur les résultats des négociations conduites avec l'Union soviétique. Le sénateur du Jura s'est inquiété des obstacles apportés par la Grande-Bretagne aux exportations de produits avicoles français. M. Pierre Jeambrun a demandé au ministre de lui expliquer les raisons pour lesquelles une partie des dotations affectées à la prime d'orientation agricole n'avait pas été utilisée en 1982. Enfin, le rapporteur pour avis du budget des industries agricoles et alimentaires a souligné la nécessité d'un renforcement des effectifs des conseillers commerciaux et des attachés agricoles en poste à l'étranger.

M. Louis Minetti a demandé au ministre de lui faire connaître l'évolution des capacités de stockage des produits agricoles, soulignant en particulier que l'excédent de 300 000 tonnes de pommes exigerait un renforcement de la contenance des installations de stockage pour éviter un effondrement des cours. Le sénateur des Bouches-du-Rhône a, en outre, attiré l'attention du ministre sur l'évolution de la production dans le secteur des fruits et légumes et de l'horticulture. M. Louis Minetti a enfin insisté sur l'importance du carburant dans les consommations intermédiaires, pour les exploitants agricoles.

M. Charles-Edmond Lenglet a demandé au ministre de lui donner des précisions sur les résultats acquis au terme des négociations entreprises récemment avec l'Union Soviétique.

M. André Barroux a souhaité obtenir des précisions sur le montant des dotations attribuées dans le budget de 1983 en faveur de l'électrification en milieu rural.

M. Marcel Daunay a souligné que l'enseignement agricole privé occupait une place prépondérante dans un grand nombre de régions françaises. Le sénateur de l'Ille-et-Vilaine a indiqué que le drainage constituait dans de nombreux départements une priorité de l'aménagement foncier. Concernant le B.A.P.S.A., M. Marcel Daunay a souligné la distorsion entre l'accroissement du montant du taux des cotisations et celui des prestations.

En réponse aux intervenants, Madame Edith Cresson a tout d'abord indiqué qu'elle ne ressentait pas d'inquiétude particulière quant aux attributions de son ministère, qui vient d'ailleurs de fêter son centenaire. Le ministre ne nourrit aucune crainte quant au démembrement des compétences des services de la rue de Varenne.

A l'issue de son voyage à Moscou, le ministre de l'agriculture exprime la conviction que les Russes sont prêts à accroître leurs achats de céréales, de sucre, de poulets et de semences dans notre pays.

Le problème de l'étiquetage des volailles exportées en Grande-Bretagne semble avoir trouvé une solution qui permettra de reprendre normalement nos ventes.

Les crédits consacrés au financement de la prime d'orientation agricole seront en augmentation de 15 % en 1983.

Madame Edith Cresson a exprimé sa conviction qu'il était possible d'accroître nos ventes de produits agricoles et alimentaires aux Etats-Unis, à condition qu'un effort d'information et de promotion significatif soit mis en œuvre.

Le secteur des fruits et légumes recueille une attention toute particulière des pouvoirs publics qui ont suscité la mise à l'étude d'un nouveau règlement communautaire et qui s'apprentent à mettre en place un office d'intervention.

Le déficit de notre commerce pour l'horticulture (un milliard de francs) est effectivement anormal ; un effort d'organisation des marchés et de promotion des produits s'impose dans ce secteur.

Pour ce qui concerne les protéagineux, il importe d'accroître notre capacité de trituration.

Le ministre de l'agriculture partage l'opinion des intervenants quant à la nécessité de diminuer le poids des produits pétroliers dans les consommations intermédiaires ; des difficultés semblant cependant se faire jour quant à un aménagement de la fiscalité avec le ministre chargé du budget.

Les procédures de financement spécifiques à l'électrification en milieu rural ne devraient pas être remises en cause, mais leurs modalités de mise en œuvre seront adaptées, compte tenu de la décentralisation et de la nouvelle répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Le ministre a confirmé que la volonté du Gouvernement en matière de prix et de revenus était de promouvoir une politique de formation différenciée des revenus dans le secteur agricole.

Enfin, le secteur de l'enseignement agricole, le ministre a indiqué que le Gouvernement n'envisageait pas « d'étrangler » les établissements privés mais d'harmoniser les relations entre la puissance publique et ces derniers, notamment par voie de convention.

En réponse à M. Marcel Daunay, le ministre a précisé que les opérations de drainage restaient de la compétence de l'Etat. Enfin, Madame Edith Cresson a admis qu'il y aurait effectivement en 1983 un décalage entre l'évolution des cotisations des exploitants au B.A.P.S.A. et celles des prestations versées ; une réforme de fond des conditions de financement des prestations sociales agricoles devrait donc être mise à l'étude.

## EXAMEN EN COMMISSION

La Commission des Affaires économiques et du Plan a examiné le rapport pour avis de M. Michel Sordel sur les crédits figurant au projet de loi de finances pour 1983, consacrés à l'agriculture.

Le rapporteur pour avis a tout d'abord dressé un bilan des mesures intervenues dans le cadre de la politique agricole commune au cours de l'année 1982 ; les prix communautaires ont été fixés à la fin du mois de mai 1982, l'augmentation moyenne a été de l'ordre de 12 %, mais on doit déplorer un retard entre la date normale de fixation de ces prix et celle du début de campagne de certains produits agricoles. La dévaluation de juin 1982 a entraîné la mise en place de montants compensatoires monétaires négatifs par la France, lesquels, s'ajoutant aux montants compensatoires positifs de certains de nos partenaires ont entraîné une distorsion tarifaire de l'ordre de 14 %. Un démembrement des montants compensatoires monétaires est intervenu à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1982. Le nouveau règlement communautaire viti-vinicole a marqué un progrès dans la garantie des prix des produits méridionaux.

Les négociations relatives à l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans le marché commun ont été suspendues dans l'attente de la définition d'un nouveau règlement pour les fruits et légumes. La France et certains de ses partenaires se sont attachés à restaurer le principe de la préférence communautaire. Enfin, le Gouvernement français a persisté dans sa position, tendant à une réforme de la politique agricole commune, fondée sur l'institution de prix différenciés en fonction des quantités livrées par les exploitants.

Sur le plan national, la principale réforme mise en œuvre a été constituée par le vote de la loi relative à la création d'offices d'interventior dans le secteur agricole. Dans le domaine foncier, aucune modification n'est intervenue, si ce n'est la décision de mettre en application les schémas directeurs départementaux des structures.

M. Michel Sordel a ensuite présenté les résultats prévisionnels de la campagne pour 1982. Les récoltes abondantes, dans le domaine céréalier et le maraîchage, ne sauraient dissimuler les importantes disparités régionales en matière de rendement, dues en particulier aux accidents climatiques. On peut certes constater une diminution de l'écart entre l'évolution des prix payés aux producteurs et celle des charges d'exploitation ; toutefois, l'écart en ce domaine demeure, ce qui explique que les revenus agricoles en 1982, malgré une bonne récolte, ne soient probablement que très faiblement positifs.

Sur le plan des échanges extérieurs, l'année 1982 sera marquée par une diminution du solde positif (20 milliards de francs au lieu de 25 milliards de francs en 1982). M. Michel Sordel a souligné que cette situation n'est pas uniquement due à des phénomènes économiques rationnels, mais qu'ils tiennent aussi à des déviations de la réglementation communautaire, telles que les « trafics de perfectionnements actifs ».

Le rapporteur pour avis a ensuite présenté les principales caractéristiques du budget de l'agriculture pour 1983. Il a tout d'abord indiqué les modifications apportées dans la présentation du budget du ministère de l'agriculture dues à des transferts d'attributions à d'autres ministères et à l'inscription de certains crédits d'investissement à la dotation globale d'équipement. En tenant compte de ces modifications de présentation, le total des dépenses bénéficiant à l'agriculture sera en augmentation de 9,5 % en 1983 par rapport à 1982 (92,37 milliards de francs, au lieu de 84,34 milliards de francs) alors que l'ensemble des budgets civils de l'Etat progressent de 12,5 %. Dans l'ensemble du budget, la part des crédits consacrés à l'agriculture passe de 13,1 % en 1982 à 12,8 % en 1983. Ces grandes tendances d'évolution ont conduit le rapporteur pour avis à exprimer son inquiétude quant au maintien de l'effort de l'Etat en faveur du développement de ce secteur de l'activité économique. M. Michel Sordel a ensuite effectué une présentation des principaux secteurs d'intervention bénéficiant des dotations budgétaires.

- Les crédits consacrés au financement des services du ministère de l'agriculture sont en accroissement de 14,5 % ; cette progression permet en particulier la création de 100 emplois nouveaux qui seront affectés aux établissements d'enseignement public.

- L'enseignement agricole public voit ses crédits de fonctionnement progresser de 14 %, cependant que les dotations allouées à l'enseignement privé ne s'accroissent que de 5,3 %. Une majoration des crédits alloués à l'enseignement privé devrait toutefois intervenir à hauteur de 26 millions de francs.

– Les actions de solidarité et de protection sociale : le rapporteur a rappelé qu'un crédit de 600 millions de francs avait été dégagé pour venir en aide aux exploitations en difficulté ; l'étude des dossiers correspondants a fait apparaître que la notion de faillite existait à présent dans le secteur agricole. Les crédits consacrés à l'indemnisation de victimes de calamités agricoles sont en accroissement de 5 % par rapport à 1982 ; une réforme devrait être mise en œuvre en ce domaine. Le budget annexe des prestations sociales agricoles (B.A.P.S.A.) atteindra 57,3 milliards de francs en 1983, soit une progression de 12 % ; par contre, les cotisations des exploitants augmenteront de 16,5 % et même de 20 %, si l'on tient compte de l'évolution démographique. Cette évolution ne peut que contribuer à l'alourdissement des charges qui pèsent sur les exploitants. Il y aurait donc lieu d'envisager une refonte du régime de financement du B.A.P.S.A. qui tienne mieux compte de la faculté contributive du cotisant.

– Les actions en faveur de la modernisation des exploitations agricoles : les crédits destinés au financement de l'indemnité viagère de départ (I.V.D.) progresseront de 21,5 % en 1983 ; cependant, cet accroissement des crédits ne se traduira pas par une augmentation du montant de l'I.V.D.

Les sommes destinées au financement de la dotation d'installation des jeunes agriculteurs (D.J.A.) auront été multipliées par 2,4 entre 1980 et 1983, toutefois, cette majoration des dotations budgétaires n'entraînera pas un doublement du montant de cette subvention compte tenu de l'accroissement du nombre de ces bénéficiaires. M. Michel Sordel a tenu à souligner la nécessité de modifier le critère d'attribution de la D.J.A. qui se réfère à une surface fixée à 80 hectares et qui devrait être exprimée en multiple de la surface minimale d'installation (S.M.I.).

Les dotations des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (S.A.F.E.R.) seront en augmentation de 8 % dans le budget de 1983 ; il convient cependant de remarquer que la nouvelle ligne budgétaire inscrite dans le budget de 1982 qui devait être affectée au financement d'un patrimoine foncier destiné à la location n'a pas été utilisée.

Les crédits servant au financement du remembrement et des travaux connexes sont désormais, pour la plus grosse partie de leur montant, transférés à la dotation globale d'équipement. Si l'on additionne les crédits restant au budget du ministère de l'agriculture et ceux figurant à la dotation globale d'équipement, l'évolution est la suivante : 390 millions de francs en 1982, 430 millions de francs en 1983, soit + 10,3 % en autorisation de programme ; 290 millions de francs en 1982, 281,4 millions de francs en 1983, soit - 3,1 % en crédits de paiement. Une évolution

comparable peut être observée dans le domaine de l'hydraulique agricole. Les crédits affectés aux opérations d'intérêt régional passent de 207 millions de francs en 1982 à 234 millions de francs en 1983, soit + 13 % en autorisations de programme et de 185 millions de francs en 1982 à 106 millions de francs en 1983, soit - 7 % en crédits de paiement. Cette évolution des dotations en faveur de l'aménagement foncier et de l'hydraulique agricole permet de nourrir certaines inquiétudes quant aux conséquences de la décentralisation vis-à-vis de la poursuite d'opérations prioritaires pour l'amélioration de la productivité agricole.

- Les crédits consacrés à la bonification des prêts du Crédit agricole passent de 6,2 milliards de francs à 6,6 milliards de francs, soit une progression de 5,4 %. M. Michel Sordel a souligné que la fiscalisation du Crédit agricole à un régime normal à partir de 1982 aura pour conséquence de diminuer les excédents de la Caisse nationale et par conséquent de limiter les possibilités de recours par l'Etat à cette source annexe de financement.

- L'organisation des marchés et la valorisation des productions agricoles : les offices d'intervention dans le secteur agricole et les subventions à caractère économique mobiliseront, en 1983, 3,64 milliards de francs au lieu de 3,48 milliards de francs en 1982, soit une progression de + 4,5 %. Le rapporteur pour avis a souligné que la modicité de la progression de ces dotations confirmait la crainte formulée lors de l'examen du projet de loi relatif à la création d'offices d'intervention dans le secteur agricole de voir les pouvoirs publics conduits à financer ceux-ci par un prélèvement sur les cotisations perçues par les interprofessions.

Les actions en faveur de la sélection animale sont en augmentation de 12 % et celles consacrées à la sélection végétale connaissent une très forte progression due à un effort en faveur de la production de semences.

Les actions spécifiques en faveur de certaines régions ou de certaines productions connaissent une évolution très différenciée ; les crédits consacrés au financement de la prime à la vache allaitante diminuent de 10 %. Les dotations destinées à l'indemnité spéciale de montagne (I.S.M.) progressent de 15,3 %.

La diminution des crédits en faveur de la lutte contre les maladies des animaux (- 36 %) est due à l'amélioration de l'état sanitaire du cheptel.

Enfin, le rapporteur pour avis a précisé l'évolution de la participation de la France au financement de la politique agricole commune ; celle-ci atteindra 19 milliards de francs en 1983, elle est pratiquement stable par rapport à 1982.

M. Michel Sordel a tenu à indiquer que si la politique agricole commune n'existait pas, il s'ensuivrait un accroissement des dépenses de 18 milliards de francs pour le budget de l'Etat. En conclusion de son exposé, le rapporteur pour avis a déploré la diminution de la part de l'agriculture dans le budget de l'Etat et la progression inférieure de ces crédits par rapport à celle des autres budgets civils. Il a souligné que la dégradation des moyens financiers affectait en particulier les dotations permettant d'améliorer la productivité de l'agriculture française par une modernisation des structures d'exploitation. Cependant, compte tenu des rigueurs budgétaires générales, le rapporteur pour avis a proposé à la commission de laisser le vote des crédits du ministère de l'agriculture à la sagesse du Sénat.

M. Raymond Dumont a fait connaître les possibilités de production d'engrais à partir des gaz des cokeries. Le Sénateur du Pas-de-Calais a rappelé la participation que prennent certaines régions et certains départements au financement du remembrement.

M. Fernand Tardy a affirmé que la progression des coûts de production tendait à se stabiliser. Il a en outre souligné que les difficultés financières de certaines S.A.F.E.R. étaient dues à la dégradation du marché foncier occasionnée par la baisse du revenu agricole. Le sénateur des Alpes de Haute-Provence a confirmé que les socialistes étaient favorables à une unification en un seul régime de l'ensemble des systèmes de protection sociale. Il a en outre regretté la référence au revenu brut d'exploitation pour le calcul des cotisations sociales agricoles.

M. Marcel Daunay a rappelé son opposition et celle de l'ensemble de la profession agricole à une politique de prix différenciés. Il a souligné les distorsions de concurrence engendrées par la mise en place de montants compensatoires monétaires positifs. Le sénateur de l'Ille-et-Vilaine a tenu à exprimer l'attachement des exploitants agricoles au maintien d'un régime de protection sociale spécifique. Enfin, M. Marcel Daunay a confirmé les propos du rapporteur pour avis relatifs à l'inquiétude que peut susciter la diminution de la part du budget de l'Etat consacrée à l'agriculture.

M. Bernard Laurent a tenu à manifester le souci de responsabilité des conseils généraux dans l'attribution des crédits de la dotation globale d'équipement en faveur des actions contribuant au développement agricole et à l'aménagement foncier. Il a en outre estimé que les difficultés rencontrées par les S.A.F.E.R. sont dues à l'insuffisance des moyens de financement des jeunes exploitants qui ne peuvent se porter acquéreur des terres détenues par elles.



M. Roland Courteau s'est félicité de constater qu'en 1982 les coûts de production progresseront moins que le niveau des prix agricoles. Il a confirmé la nécessité d'un démentèlement rapide des montants compensatoires monétaires. Il a renforcé les propos de M. Fernand Tardy relatifs à la nécessité de la définition d'une politique de prix différenciés en fonction des quantités livrées

Enfin, le sénateur de l'Aude s'est félicité de la mise en place du nouveau règlement communautaire viti-vinicole qui manifeste pour la première fois la volonté de la Communauté de mener une politique favorable aux productions méditerranéennes.



Après les réponses apportées par M. Michel Sordel, rapporteur pour avis, aux intervenants, la commission a décidé, à l'unanimité, de laisser le vote des crédits du ministère de l'agriculture à la sagesse du Sénat.

